



ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Table citoyenne

RAPPORT DE LA TABLE CITOYENNE

OCTOBRE 2021

CRÉDITS

COORDINATION ET RÉALISATION

Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires
Direction de la séance et de la procédure parlementaire
Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole
Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Direction des communications
Direction de l'accueil et de la mission éducative

COLLABORATION

Service de la planification et de la gouvernance
Direction des affaires juridiques et législatives
Service de la traduction
Direction du Journal des débats
Service de la référence de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Service des solutions numériques
Service des contenus numériques

ISBN : 978-2-550-90448-9 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT	5
INTRODUCTION	9
LA DÉMARCHE DE CONSULTATION ET LA MÉTHODOLOGIE	10
L'appel de candidatures	11
Le processus de sélection des participantes et participants	11
Les groupes de discussion	12
Le contenu du rapport.....	13
LES PERCEPTIONS DES CITOYENNES ET CITOYENS À L'ÉGARD DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE	14
Les répercussions de l'implication citoyenne et la confiance envers le Parlement	14
L'écoute, la considération et la représentation des voix citoyennes	15
L'accessibilité, l'inclusion et la représentativité de l'Assemblée nationale.....	16
L'information et l'éducation à la vie démocratique et parlementaire.....	17
L'INFORMATION PARLEMENTAIRE ET LES COMMUNICATIONS ENTRE LA POPULATION ET LES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS	18
La diffusion de l'information parlementaire par l'Assemblée	18
Le site Web et les plateformes numériques de l'Assemblée.....	20
La recherche et l'utilisation de l'information parlementaire par les citoyennes et citoyens.....	21
Les communications entre la population et les députées et députés.....	23
Les bureaux de circonscription	24
Autres considérations et propositions concernant l'information et les communications.....	24
LES PÉTITIONS	26
Le parrainage des pétitions	26
Les modalités techniques et administratives	27
La diffusion et la consultation des pétitions en cours	28
L'étude et le suivi des pétitions déposées	29
Autres considérations et propositions concernant les pétitions	31

LES CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	32
Les types de consultation	32
Le choix des intervenantes et intervenants	33
La diffusion de l'information sur les consultations.....	34
La préparation des interventions écrites et orales.....	36
Les auditions publiques	37
Les commentaires en ligne.....	38
Le suivi des consultations	39
Autres considérations et propositions concernant les consultations.....	39
CONCLUSION.....	41
ANNEXE I - L'APPEL DE CANDIDATURES.....	43
ANNEXE II - LE PROFIL DES CANDIDATURES ET DES MEMBRES DE LA TABLE CITOYENNE.....	53
ANNEXE III - LA GRILLE D'ENTRETIEN	59
ANNEXE IV - LA CHARTE DE PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ.....	65
ANNEXE V - LES PISTES D'ACTION DE LA TABLE CITOYENNE	67

LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

La Table citoyenne est une consultation sur les moyens de faciliter la participation des citoyennes et citoyens du Québec aux travaux et aux activités parlementaires. Elle a pris la forme de groupes de discussion virtuels qui se sont tenus en juin 2021.

Au total, 44 citoyennes et citoyens ont participé aux échanges en vue d'alimenter les réflexions des parlementaires sur les mécanismes de participation publique à l'Assemblée nationale.

Plus précisément, les participantes et participants ont échangé sur les thèmes suivants :

- › la diffusion de l'information et les communications avec les députées et députés;
- › les pétitions;
- › les consultations publiques et les commentaires en ligne;
- › les autres initiatives et solutions en matière de participation publique.

L'appel de candidatures et la sélection des participantes et participants

L'appel de candidatures s'est déroulé du 19 avril au 19 mai 2021 auprès de l'ensemble de la population québécoise. Au terme du processus, l'Assemblée a reçu 347 candidatures, dont 330 répondaient aux critères d'admissibilité.

Un tirage au sort par échantillonnage stratifié a été effectué parmi les candidatures admissibles, en tenant compte de la représentativité sociodémographique et géographique de la population québécoise. Les variables suivantes ont été utilisées lors du tirage :

- › identité de genre (femme, homme, non-binaire);
- › différents groupes d'âge;
- › identité autochtone;
- › diversité ethnoculturelle;
- › diversité linguistique (français, anglais, autre langue maternelle);
- › diversité régionale (17 régions administratives du Québec).

Sur les 56 personnes initialement sélectionnées, 44 ont participé aux groupes de discussion, les autres s'étant désistées. Les échanges se sont déroulés virtuellement sur la plateforme Teams entre les 14 et 17 juin 2021.

Les perceptions à l'égard de la participation publique à l'Assemblée nationale

Les citoyennes et citoyens se sont exprimés sur leurs insatisfactions et leurs aspirations à l'égard de la vie démocratique et de la participation publique à l'Assemblée.

Dans l'ensemble, ils évoquent un sentiment d'impuissance, de méfiance et de désabusement envers le Parlement. Ils sont d'avis que les intérêts et les préoccupations des partis politiques, des lobbys et des entreprises passent avant ceux des citoyens. Les mécanismes de participation leur semblent complexes, bureaucratiques et réservés aux initiés. Enfin, ils soulignent le manque d'intérêt, de curiosité et de connaissances de la population québécoise à l'égard de la politique et du Parlement.

Les solutions générales avancées par les participantes et participants passent notamment par :

- ✓ la visibilité et la valorisation de la participation citoyenne dans le cadre parlementaire;
- ✓ le suivi, la reddition de comptes et la transparence des processus consultatifs et décisionnels;
- ✓ l'écoute, la considération et la représentation des voix citoyennes au Parlement;
- ✓ l'accessibilité et l'inclusion, dont la vulgarisation des procédures et l'accompagnement des citoyennes et citoyens dans les processus parlementaires;
- ✓ l'information et l'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique.

La diffusion de l'information parlementaire et les communications entre la population et les députées et députés

Les membres de la Table citoyenne ont relevé plusieurs obstacles sur le plan de la diffusion de l'information et des communications, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- › la diffusion de l'information parlementaire par l'Assemblée;
- › le site Web et les plateformes numériques de l'Assemblée;
- › la recherche et l'utilisation de l'information parlementaire par les citoyennes et citoyens;
- › les communications entre la population et les députées et députés;
- › les bureaux de circonscription.

Les solutions avancées par les participantes et participants passent notamment par :

- ✓ une meilleure diffusion et la simplification de l'information parlementaire;
- ✓ une refonte du site Web de l'Assemblée tenant compte des standards et usages actuels;
- ✓ l'usage judicieux des outils numériques;
- ✓ le développement de mécanismes et d'outils de suivi des travaux parlementaires;
- ✓ des communications de proximité et neutres sur le plan partisan.

Les pétitions

Les membres de la Table citoyenne sont partagés en ce qui concerne le recours aux pétitions comme mode de participation citoyenne. Certains y voient de l'intérêt, d'autres jugent le processus désuet. Leurs interventions portent sur les sous-thèmes suivants :

- › le parrainage des pétitions;
- › les modalités techniques et administratives;
- › la diffusion et la consultation des pétitions en cours;
- › l'étude et le suivi des pétitions déposées.

Les solutions avancées par les participantes et participants passent notamment par :

- ✓ la suppression de l'actuel système de parrainage de pétitions par les députés;
- ✓ la simplification et une meilleure diffusion des modalités du processus pétitionnaire;
- ✓ une meilleure publicisation des pétitions en cours;
- ✓ une plus grande transparence du processus pétitionnaire, dont la publication des critères qui mènent à l'acceptation ou au refus d'une pétition.

Les consultations publiques

Les membres de la Table citoyenne s'interrogent sur l'utilité des consultations publiques, dans la mesure où ils ont le sentiment que leur voix n'a pas d'incidence sur le processus législatif. Ils abordent plus en détail les éléments suivants :

- › les types de consultation;
- › le choix des intervenantes et intervenants;
- › la diffusion de l'information sur les consultations;
- › la préparation des interventions écrites et orales;
- › les auditions publiques;
- › les commentaires en ligne;
- › le suivi des consultations.

Les solutions avancées par les participantes et participants passent notamment par :

- ✓ l'augmentation du nombre de consultations s'adressant aux citoyens à titre individuel;
- ✓ la transparence du processus de sélection des témoins et la diversification des profils des personnes et des groupes entendus;
- ✓ une meilleure diffusion de l'information sur les consultations en cours et les moyens d'y contribuer;
- ✓ la fixation d'un délai suffisant pour préparer une intervention (mémoire ou audition);
- ✓ un suivi de l'apport des recommandations citoyennes.

Le contenu du rapport et les suites de la démarche

Ce document expose les aspects que les citoyennes et citoyens estiment pertinents d'explorer dans une réflexion sur les moyens d'améliorer la participation publique à l'Assemblée nationale. Il reflète uniquement les points de vue des participantes et participants de la Table citoyenne.

La Table citoyenne est une étape importante du processus de réforme parlementaire lancé au cours de la 42^e législature. Le contenu de ce rapport alimentera de façon pertinente les réflexions des députées et députés ainsi que les actions institutionnelles de l'Assemblée en matière de participation publique.

« Pour avoir des résultats qu'on n'a jamais eus, il faut faire des choses qu'on n'a jamais faites. »

- Un membre de la Table citoyenne

INTRODUCTION

Le présent rapport de consultation citoyenne s'inscrit dans le processus de réforme parlementaire lancé au cours de la 42^e législature. Il vise à alimenter les réflexions des députées et députés sur des aspects de la réforme qui touchent aux mécanismes de participation publique de l'Assemblée nationale.

La proposition déposée par le président de l'Assemblée nationale au printemps 2020 incluait, entre autres, la mise sur pied d'une Table citoyenne en vue d'intégrer les préoccupations des Québécoises et Québécois dans le processus de réforme parlementaire. Les députées et députés ont unanimement adhéré à ce projet. Ils ont ciblé une méthode de consultation et des thématiques susceptibles de stimuler l'intérêt de la population et d'encourager la contribution de toutes et de tous, incluant les personnes moins familières avec la politique et le parlementarisme.

Ainsi, les citoyennes et citoyens ont été invités à donner leur opinion sur la participation publique à l'Assemblée, dans le cadre de groupes de discussion. En raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures sanitaires en vigueur, ces rencontres se sont tenues en mode virtuel en juin 2021.

Les groupes de discussion de la Table citoyenne ont été constitués à la suite d'un appel de candidatures diffusé auprès de l'ensemble de la population, au terme duquel 330 candidatures admissibles ont été reçues. Un tirage au sort par échantillonnage stratifié a été effectué parmi le bassin de candidates et candidats admissibles en tenant compte de critères de représentativité de la population québécoise. Conformément au souhait des parlementaires, le profil des participantes et participants reflétait la diversité sociodémographique et géographique du Québec. De plus, les personnes entendues affichaient différents degrés de familiarité en matière parlementaire et ont fait preuve de neutralité politique lors de leurs interventions.

Au total, 44 personnes ont participé avec générosité et enthousiasme à la Table citoyenne. Les discussions se sont avérées riches et fertiles en idées. Les citoyennes et citoyens ont pointé les difficultés nuisant à leur implication dans les travaux parlementaires et ont proposé des moyens concrets d'y remédier. Bien que critiques envers leur Parlement, ils ne sont pas moins préoccupés par la bonne santé de la démocratie québécoise. Ils souhaitent que toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec puissent y prendre part équitablement, se faire entendre et contribuer aux débats publics qui les concernent.

Ce rapport présente une synthèse des constats et des propositions des membres de la Table citoyenne. Il expose leurs insatisfactions tout autant que leurs suggestions et leurs aspirations. Surtout, il témoigne de l'intérêt que portent les citoyennes et citoyens à la vie démocratique ainsi que de la vivacité de leur engagement civique et politique.

LA DÉMARCHE DE CONSULTATION ET LA MÉTHODOLOGIE

La Table citoyenne est une consultation sur les moyens de faciliter la participation des citoyennes et citoyens du Québec aux travaux et aux activités parlementaires. Elle permet aussi de mieux cerner comment la population comprend le fonctionnement de l'Assemblée. La Table citoyenne a pris la forme de groupes de discussion virtuels qui se sont tenus entre les 14 et 17 juin 2021.

Au total, 44 citoyennes et citoyens ont participé aux échanges en vue d'alimenter les réflexions des parlementaires sur les mécanismes de participation publique à l'Assemblée.

La formule des groupes de discussion, ou *focus groups*, a été ciblée comme la plus adéquate pour recueillir les diverses opinions et idées citoyennes. Cette méthode permet aux participantes et participants d'exprimer leurs propres points de vue dans le cadre d'une discussion ouverte, sans recherche de consensus. Les rencontres, qui se déroulent en petits groupes pour favoriser les échanges, sont animées par une personne neutre qui présente les thèmes et s'assure que chacune et chacun s'exprime librement. Contrairement à un sondage, la méthode des groupes de discussion ne vise pas une représentation statistiquement significative de l'opinion publique, mais permet d'examiner des idées plus en profondeur et d'explorer de nouvelles avenues. La portée et le contenu des discussions reflètent donc les préoccupations réelles et concrètes des participantes et participants.

La Table citoyenne vise les objectifs généraux suivants :

- › mieux comprendre et approfondir les points de vue, les perceptions et les besoins diversifiés des citoyennes et citoyens en matière de participation publique à l'Assemblée nationale;
- › cerner les principaux obstacles à la participation des citoyennes et citoyens aux travaux et aux activités parlementaires;
- › cibler des moyens concrets d'améliorer les mécanismes actuels de participation publique à l'Assemblée nationale et d'en implanter de nouveaux au besoin;
- › recueillir des idées et des propositions en vue d'alimenter la réflexion des députées et députés sur la réforme parlementaire.

Plus précisément, les participantes et participants ont échangé sur les thèmes suivants :

- › la diffusion de l'information et les communications avec les députées et députés;
- › les pétitions;
- › les consultations publiques et les commentaires en ligne;
- › les autres initiatives et solutions en matière de participation publique.

L'appel de candidatures

L'appel de candidatures s'est déroulé du 19 avril au 19 mai 2021 auprès de l'ensemble de la population québécoise. Une page spéciale a été créée pour sa promotion sur le site Web de l'Assemblée (www.assnat.qc.ca/tablecitoyenne). Le contenu de l'appel de candidatures, dont les critères d'admissibilité, est présenté à l'annexe I.

Des publicités générales et ciblées ont été publiées dans des médias traditionnels, numériques et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter). Une capsule promotionnelle a été diffusée en ligne et sur le Canal de l'Assemblée. Le président de l'Assemblée nationale a réalisé des entrevues pour promouvoir la consultation, tandis que les parlementaires ont été invités à diffuser l'appel de candidatures dans leurs réseaux.

Enfin, des démarches ont été effectuées auprès d'une centaine de groupes représentant différents profils citoyens afin de leur transmettre l'information sur la Table citoyenne (femmes, hommes, communauté LGBTQ+, groupes d'âge, Autochtones, communautés ethnoculturelles, personnes en situation de handicap, régions administratives, etc.). Certains groupes ont relayé l'appel de candidatures auprès de leurs membres et sur leurs plateformes de diffusion.

Au terme du processus, l'Assemblée a reçu 347 candidatures, dont 330 répondaient aux critères d'admissibilité. L'ensemble de ces candidatures s'est avéré représentatif de la diversité de la population du Québec.

Le processus de sélection des participantes et participants

Un tirage au sort par échantillonnage stratifié a été effectué parmi les 330 candidatures admissibles reçues, en présence d'une avocate neutre de l'Assemblée.

Dans un premier temps, 56 personnes ont été sélectionnées en tenant compte de la représentativité sociodémographique et géographique de la population québécoise. Les variables suivantes ont été utilisées lors du tirage :

- › identité de genre (femme, homme, non-binaire);
- › différents groupes d'âge;
- › identité autochtone ;
- › diversité ethnoculturelle;
- › diversité linguistique (français, anglais, autre langue maternelle);
- › diversité régionale (17 régions administratives du Québec).

Des substituts ont aussi été sélectionnés afin de pourvoir la place des désistements à la suite du tirage initial. Ces personnes ont été contactées jusqu'à une semaine avant la tenue des groupes de discussion.

Toutefois, douze personnes ont annulé leur présence peu de temps avant l'événement ou ne se sont pas présentées au moment de la rencontre et de ce fait, n'ont pu être remplacées. Ces désistements ont eu un léger effet sur la représentativité sociodémographique du bassin de participantes et participants. Entre autres, la Table citoyenne n'a pu compter sur l'apport de citoyens d'origine autochtone.

Les personnes sélectionnées affichaient différents degrés de familiarité avec la politique et le parlementarisme. Elles devaient s'engager à faire preuve de neutralité politique et partisane lors de leurs interventions.

L'annexe II fournit des données détaillées sur le profil des personnes candidates et participantes.

Les groupes de discussion

La Table citoyenne s'est déroulée du 14 au 17 juin 2021. Les 44 participantes et participants étaient répartis en sept groupes. Trois groupes se sont réunis le matin, trois autres l'après-midi et une rencontre a eu lieu le soir afin d'accommoder les personnes qui ne pouvaient se libérer le jour. Chaque groupe s'est réuni une seule fois, pendant environ deux heures trente.

En raison de la pandémie et des mesures sanitaires en vigueur, il n'a pas été possible d'accueillir les citoyennes et citoyens sur place à l'Assemblée. Les échanges se sont déroulés virtuellement sur la plateforme Teams. Le personnel administratif de l'Assemblée a offert un soutien technique et un accompagnement préalable aux personnes qui en ressentaient le besoin, afin qu'elles se familiarisent avec les outils technologiques utilisés.

Certains groupes étaient constitués de personnes aux profils spécifiques, dont :

- un groupe de personnes s'exprimant en anglais;
- un groupe de personnes en situation de handicap;
- un groupe de personnes résidant dans les régions du Québec.

Des capsules vidéo introductives ont fourni aux participantes et participants l'information de base pour alimenter leurs échanges sur les différents thèmes. La grille d'entretien peut être consultée à l'annexe III.

L'animation des groupes de discussion, le soutien technique, la retranscription des échanges, l'analyse et la rédaction du rapport ont été réalisés par le personnel administratif neutre et qualifié de l'Assemblée nationale.

Afin d'encourager la libre expression des participantes et participants, l'Assemblée s'est engagée à préserver l'anonymat des membres de la Table citoyenne. De plus, les citoyennes et citoyens devaient s'engager à respecter la Charte de participation et l'Entente de confidentialité pour garantir le bon déroulement de la consultation. Ces documents sont disponibles à l'annexe IV.

Le contenu du rapport

Ce document synthétise l'ensemble des propos recueillis au sein des groupes de discussion. Il se veut un compte rendu le plus fidèle possible des échanges.

Les opinions et les idées avancées par les citoyennes et citoyens ont été classées par thématiques et parfois reformulées pour assurer la fluidité de la lecture. Lorsque opportun, l'analyse rend compte de la prédominance de certains thèmes et préoccupations. Les suggestions de pistes d'action sont avant tout présentées par ordre thématique et logique et non par ordre hiérarchique. Les rares cas où des opinions contraires ont été exprimées sont mentionnés dans le texte. Certaines suggestions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée nationale ont été consignées lorsque les citoyennes et citoyens les jugeaient susceptibles d'influencer leur implication.

Ce rapport expose les éléments que les membres de la Table citoyenne estiment pertinents d'explorer dans une réflexion sur les moyens d'améliorer la participation publique à l'Assemblée nationale. Il reflète uniquement les points de vue des participantes et participants.

LES PERCEPTIONS DES CITOYENNES ET CITOYENS À L'ÉGARD DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La présente section brosse un portrait des perceptions générales des membres de la Table citoyenne à l'égard de la participation publique à l'Assemblée nationale. Elle met en relief les principales critiques, préoccupations ainsi que les pistes d'action générales mentionnées lors des échanges.

Les sections suivantes traitent en détail de certaines thématiques, soit l'information parlementaire et les communications entre la population et les personnes élues, les pétitions et les consultations publiques.

Les citoyennes et citoyens ont été invités à s'exprimer sur leurs insatisfactions et leurs aspirations à l'égard de la vie démocratique et de la participation publique à l'Assemblée. Ils ont pointé sans détour les principaux obstacles nuisant à leur implication. Bien que leurs propos soient critiques, ils ont proposé plusieurs pistes de solutions constructives pour y remédier.

Les propos recueillis reflètent les diverses expériences, observations et connaissances des participantes et participants à l'égard de la participation citoyenne et du fonctionnement du Parlement.

Les répercussions de l'implication citoyenne et la confiance envers le Parlement

De façon générale, les membres de la Table citoyenne portent un regard très critique et désillusionné sur la place réservée à la participation citoyenne à l'Assemblée nationale. Plusieurs se sentent impuissants à agir et à se faire entendre des députées et députés. Selon leur expérience ou leur perception, l'implication citoyenne n'a pas ou peu d'incidence sur les décisions politiques.

Des participantes et participants estiment que les citoyens sont les grands absents du Parlement ou qu'ils sont instrumentalisés à des fins partisans et stratégiques. Ils critiquent le manque de transparence des processus consultatifs et décisionnels ainsi que l'absence de reddition de comptes et de suivi des interventions citoyennes. Il en résulte une perte de confiance envers l'Assemblée et les parlementaires, qui accroît le désabusement et pousse au désengagement.

Les solutions avancées par les participantes et participants passent par la valorisation de la participation citoyenne, par la transparence des processus consultatifs et décisionnels ainsi que par une plus grande imputabilité des parlementaires.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 1.** valoriser la participation citoyenne à l'Assemblée nationale :
 - 1.1. montrer que la participation citoyenne est possible et à la portée de toutes et de tous;
 - 1.2. faire rayonner l'engagement politique des citoyennes et citoyens, les histoires inspirantes et les succès;
- 2.** donner suite aux interventions ou aux requêtes citoyennes et souligner leur apport;
- 3.** accroître la transparence des processus consultatifs et décisionnels (ex. : plus grande diffusion d'informations, de données et de documents);
 - 3.1. rendre public le présent rapport de consultation de la Table citoyenne;
- 4.** accroître la reddition de comptes et l'imputabilité des députées et députés à l'égard de leurs engagements et de leurs actions.

L'écoute, la considération et la représentation des voix citoyennes

Des membres de la Table citoyenne jugent que les parlementaires ne sont pas suffisamment à l'écoute et représentatifs de la population. Ils sont d'avis que les intérêts et les préoccupations des partis politiques, des lobbys, des entreprises et des groupes organisés passent avant ceux des citoyens. Certains avancent que la discipline de parti nuit à la libre expression des députés et les empêche d'assumer pleinement leur rôle de représentant des intérêts de la population.

Selon les participantes et participants, les voix citoyennes ont peu d'espaces pour s'exprimer au Parlement et ce faisant, être entendues. Les personnes en situation de handicap se sentent particulièrement marginalisées et ignorées dans le débat public. Certains regrettent le manque d'intérêt des députées et députés pour les problématiques qui ne sont pas au cœur de l'actualité. D'autres critiquent le peu d'attention portée à des enjeux qui inquiètent une grande partie de la société québécoise. Dans tous les cas, la perception d'un manque d'écoute et de considération à l'égard des préoccupations citoyennes génère de la frustration et un sentiment d'exclusion.

Les solutions avancées par les participantes et participants passent par un allègement de la partisanerie et de la discipline de parti, une meilleure écoute des citoyens et leur plus grande inclusion dans les débats publics et parlementaires.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 5.** limiter l'influence des partis politiques, des lobbys et des entreprises sur le débat public :
 - 5.1. réduire le poids de la discipline de parti et encourager la liberté d'expression des députées et députés (ex. : permettre plus de votes libres);
- 6.** accorder plus de place, d'espaces d'expression et de considération aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à leurs préoccupations;

7. miser sur la collaboration avec les citoyens en leur confiant des rôles et des pouvoirs accrus dans le processus parlementaire, notamment en matière consultative et décisionnelle.

L'accessibilité, l'inclusion et la représentativité de l'Assemblée nationale

Des membres de la Table citoyenne estiment que la participation citoyenne est possible, mais qu'elle n'est pas pour autant accessible à la majorité de la population. À leurs yeux, l'Assemblée nationale est une institution intimidante, distante et nébuleuse. Les mécanismes de participation semblent complexes, bureaucratiques et réservés aux initiés et aux professionnels, voire à une certaine élite.

Des personnes expliquent qu'elles sont peu enclines à participer, car elles ne se reconnaissent pas dans le profil des parlementaires. Elles relèvent un manque de diversité et de représentativité sociodémographique à l'Assemblée et au Conseil des ministres. Elles souhaiteraient voir plus de femmes, de jeunes, d'Autochtones, de minorités ethnoculturelles et de personnes en situation de handicap parmi la députation.

Les solutions avancées par les participantes et participants passent par l'accessibilité et l'inclusion de l'ensemble des citoyennes et citoyens aux travaux parlementaires ainsi que par une plus grande proximité et représentativité de l'institution.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

8. favoriser l'accès et l'inclusion de l'ensemble des Québécoises et Québécois à la vie démocratique et parlementaire :
 - 8.1. miser sur la vulgarisation, le soutien et l'accompagnement des citoyennes et citoyens;
 - 8.2. déployer des mesures visant l'inclusion et l'équité des différents profils de population dans les processus de participation (ex. : en matière de langue, de handicap, etc.);
9. rapprocher l'institution des citoyennes et citoyens, là où ils se trouvent (et non l'inverse) :
 - 9.1. favoriser la présence de l'Assemblée et des députées et députés sur le terrain, dans les régions du Québec, les communautés locales, les milieux de vie, les lieux de socialisation, les groupes communautaires, etc. ;
 - 9.2. utiliser judicieusement les technologies de l'information et de la communication pour élargir l'accès à la participation publique (ex. : visioconférence, développement d'applications, etc.), et ce, sans accentuer la fracture numérique;
10. déployer des mesures pour encourager la diversité sociodémographique de la députation (ex. : développer des ressources adaptées pour d'éventuels candidats et élus en situation de handicap).

L'information et l'éducation à la vie démocratique et parlementaire

De nombreux membres de la Table citoyenne soulignent le manque d'intérêt, de curiosité et de connaissances de la population québécoise à l'égard de la vie politique et démocratique. Ils observent que les citoyennes et citoyens ne sont pas suffisamment formés et informés sur les rôles des députés, le fonctionnement du Parlement et les moyens de contribuer aux débats publics.

Les solutions avancées par les participantes et participants passent par l'information et l'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique. Ils insistent sur l'importance de fournir des outils et des ressources pour initier les jeunes et les adultes à l'histoire parlementaire, aux rouages politiques et à l'importance de l'engagement citoyen. Plusieurs participantes et participants soulignent la qualité et la pertinence des activités et des ressources pédagogiques développées par l'Assemblée. À leur avis, elles devraient être mieux diffusées et viser un plus large public.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 11.** faire rayonner plus largement les activités et les ressources pédagogiques de l'Assemblée;
 - 11.1. accroître les ressources vouées à la diffusion et à la publicisation des projets éducatifs;
 - 11.2. élargir le public cible et développer de nouvelles initiatives à l'intention des adultes;
- 12.** informer et outiller les citoyennes et citoyens sur le fonctionnement du Parlement, les rôles des députés, l'importance de l'engagement politique et les mécanismes de participation citoyenne de l'Assemblée (ex. : formations, ateliers, journées portes ouvertes, etc.);
- 13.** accroître la visibilité de l'Assemblée, améliorer la diffusion de l'information et la publicisation des ressources disponibles pour les citoyennes et citoyens;
- 14.** développer des programmes d'éducation à la citoyenneté dans les écoles et auprès des communautés ethnoculturelles et immigrantes.

L'INFORMATION PARLEMENTAIRE ET LES COMMUNICATIONS ENTRE LA POPULATION ET LES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

Dans ce volet de la rencontre, les participantes et participants ont été interrogés sur leurs habitudes en matière de recherche et de consultation de l'information parlementaire, sur les obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils souhaitent se faire entendre des députées et députés et sur les mesures qui pourraient améliorer les communications entre la population et l'Assemblée.

Les membres de la Table citoyenne ont relevé plusieurs obstacles à la participation sur le plan de la diffusion de l'information et des communications. Ils constatent des problèmes de circulation de l'information qui mènent à un manque de visibilité de l'Assemblée dans leur quotidien, notamment par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication.

La problématique de la fracture numérique a fait l'objet de nombreuses interventions dans tous les groupes de discussion. Plusieurs craignent que le recours de plus en plus grand aux plateformes en ligne se fasse au détriment des moyens de communication traditionnels. Ils rappellent qu'une partie non négligeable de la population québécoise n'a pas accès à un réseau Internet performant, à des outils informatiques adéquats ou n'est tout simplement pas à l'aise avec les technologies de pointe. Avec le virage numérique, ces personnes ne devraient pas être oubliées ou exclues de la vie démocratique (aînés, personnes démunies, régions éloignées, etc.).

Les sous-thèmes abordés par la Table citoyenne concernent :

- › la diffusion de l'information parlementaire par l'Assemblée;
- › le site Web et les plateformes numériques de l'Assemblée;
- › la recherche et l'utilisation de l'information parlementaire par les citoyennes et citoyens;
- › les communications entre la population et les députées et députés;
- › les bureaux de circonscription;
- › d'autres considérations et propositions concernant l'information et les communications.

La diffusion de l'information parlementaire par l'Assemblée

De nombreux membres de la Table citoyenne jugent que l'information diffusée par l'Assemblée n'est pas facilement compréhensible pour les citoyennes et citoyens moyens. Le langage spécialisé, la densité de l'information et la complexité des règles et procédures donnent une impression d'hermétisme et d'opacité. Des personnes mentionnent qu'il est parfois difficile de discerner la nature et l'origine des diverses informations diffusées sur les plateformes de l'Assemblée (source partisane, institutionnelle, universitaire, scientifique, etc.), ce qui peut générer de la confusion. De plus, les moyens de contribuer aux travaux parlementaires ne sont pas toujours clairement expliqués.

Des participantes et participants appellent à une plus grande accessibilité de l'information politique et parlementaire pour les personnes en situation de handicap. Des composantes du site Web et des documents publiés par l'Assemblée ne sont pas disponibles dans un format adapté à leur condition.

D'autres soulignent que la langue est un obstacle à la participation citoyenne des Québécoises et Québécois qui ne comprennent pas bien le français, particulièrement les communautés autochtones, immigrantes et ethnoculturelles. Ils font valoir l'importance de l'inclusion démocratique des citoyens qui parlent anglais ou une autre langue maternelle. Bien que des communautés traduisent elles-mêmes des documents ou utilisent des systèmes de traduction en ligne pour pallier le manque d'information diffusée à leur intention, ces méthodes ne remplacent pas les documents d'origine.

Enfin, plusieurs personnes soulèvent la nécessité pour l'Assemblée de varier ses moyens de communication et d'adopter des outils et des stratégies de diffusion qui correspondent aux réalités actuelles (technologies de pointe et habitudes de la population).

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 15.** démythifier l'Assemblée nationale en facilitant l'accès à l'information parlementaire et sa compréhension par le grand public;
 - 15.1. vulgariser l'information et utiliser un langage plus accessible et commun;
 - 15.2. fournir des synthèses simples de l'information et des documents parlementaires et juridiques;
 - 15.3. clarifier la nature et la source de l'information diffusée sur les plateformes de l'Assemblée;
 - 15.4. mettre en relief les moyens de contribuer aux travaux parlementaires;
- 16.** s'assurer de l'accessibilité et de la diffusion de l'information parlementaire auprès de tous les pans de la population québécoise :
 - 16.1. publier tous les documents écrits et audiovisuels dans des formats accessibles aux personnes en situation de handicap (PDF accessible, sous-titrage des vidéos, description sonore, braille, langue des signes, etc.);
 - 16.2. traduire les documents pertinents pour la population québécoise (anglais, langues autochtones, autres langues parlées au Québec);
 - 16.3. recourir à la fois aux moyens de communication traditionnels (publications papier, journaux, radio, télé, etc.) et numériques (Web, réseaux sociaux, etc.) pour atténuer les effets de la fracture numérique;
 - 16.4. diffuser l'information parlementaire dans les médias communautaires et les médias des communautés ethnoculturelles (leur transmettre l'information ou développer des partenariats);
 - 16.5. recourir aux intermédiaires de proximité avec qui les citoyennes et citoyens entretiennent déjà des liens de confiance pour assurer la médiation (ex. : groupes communautaires);

17. développer de nouveaux outils et moyens de communication pour informer le public sur les travaux parlementaires en cours et à venir ainsi que sur les moyens d'y contribuer :
 - 17.1. application personnalisable pour téléphone intelligent, avec possibilité de réagir aux informations transmises;
 - 17.2. systèmes personnalisables d'alerte, d'infolettre ou de fil de nouvelles;
 - 17.3. balados et capsules vidéo sur les faits saillants des travaux en cours;
 - 17.4. rubriques parlementaires dans les médias;
 - 17.5. émission hebdomadaire récapitulative sur le Canal de l'Assemblée (résumé des nouveaux mandats, projets de loi et pétitions en cours, etc.);
 - 17.6. émission d'échanges et de débats politiques sur le Canal de l'Assemblée avec des parlementaires, des spécialistes, des citoyennes et citoyens, etc.

Le site Web et les plateformes numériques de l'Assemblée

Le site Web de l'Assemblée a fait l'objet de nombreux commentaires dans tous les groupes de discussion. Certaines personnes apprécient le fait d'y trouver beaucoup de renseignements pertinents. Elles estiment qu'il est relativement aisé d'y naviguer après avoir apprivoisé la structure et le moteur de recherche. Toutefois, la très grande majorité des participantes et participants juge que la navigation sur le site est très laborieuse, ce qui nuit à la participation citoyenne.

Plusieurs affirment que le site Web n'est pas convivial pour le grand public, surtout pour les personnes qui maîtrisent plus ou moins les outils numériques ou qui sont moins familières avec le parlementarisme. À leur avis, il ne suffit pas de rendre l'information disponible pour garantir la transparence : il faut aussi la rendre facilement accessible et digeste.

Selon l'expérience des membres de la Table citoyenne, il est très difficile de trouver l'information recherchée. Le site Web est jugé trop dense, lourd et complexe. La navigation exige du temps, de la patience et de la persévérance. La présentation du contenu n'est ni claire ni invitante. Par ailleurs, une personne observe que la connexion au site n'est pas sécurisée, ce qui peut repousser certains visiteurs soucieux de la sécurité informatique.

À l'inverse du site Web, les commentaires concernant le site mobile de l'Assemblée sont positifs. Il est jugé convivial et facile d'utilisation. L'information disponible est pertinente et la présentation visuelle est plus limpide.

Enfin, des participantes et participants soulignent que les réseaux sociaux sont devenus incontournables pour rejoindre certains pans de la population, notamment les jeunes. Ils invitent l'Assemblée à en faire un meilleur usage.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

18. fournir un assistant de recherche sur le site Web (ex. : fenêtre contextuelle [pop-up] « Comment puis-je vous aider? », clavardage, menu déroulant, liste de questions les plus fréquemment posées, etc.);
19. faire une refonte du site Web de l'Assemblée en fonction des standards actuels :
 - 19.1. consulter des spécialistes, utilisatrices et utilisateurs de technologies adaptées pour s'assurer de l'accessibilité du site Web pour les personnes en situation de handicap (caractères, contraste, couleurs, descriptions sonores, etc.);
 - 19.2. réaliser des tests auprès du grand public pour s'assurer d'une navigation fluide et instinctive;
20. élaborer une stratégie de communication pour augmenter le trafic du site Web de l'Assemblée;
21. améliorer l'usage des réseaux sociaux et produire du matériel communicationnel adapté à ces plateformes de diffusion (ex. : courtes vidéos, visuels attrayants, sondages éclair qui mèneraient à des informations complémentaires, etc.).

La recherche et l'utilisation de l'information parlementaire par les citoyennes et citoyens

Les méthodes de recherche auxquelles ont recours les citoyennes et citoyens pour s'informer sur la vie parlementaire québécoise sont très diversifiées. Les renseignements publiés par les médias traditionnels, les médias numériques ou circulant sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) constituent souvent une première source d'information. Les points de vue partagés par les groupes d'intérêts, les spécialistes actifs dans leur domaine ou dans des espaces de discussion en ligne les aident à préciser des éléments. Les recherches générales sur le Web (ex. : Google) et sur les sites Web de l'Assemblée ou des ministères et organismes permettent de dénicher de l'information plus pointue. Enfin, des personnes contactent parfois directement leur députée ou député, le personnel politique ou des organisations spécialisées pour obtenir les renseignements souhaités.

Les membres de la Table citoyenne ont énuméré les motifs qui les mènent à consulter les plateformes numériques de l'Assemblée. Ils ont pour objet, entre autres, la nature et la progression des projets de loi, le calendrier parlementaire, les consultations publiques, l'étude des crédits, le *Journal des débats*, les extraits vidéo, les coordonnées et les réalisations des députées et députés. Une personne relève l'absence de liens entre les sites du gouvernement du Québec et celui de l'Assemblée nationale, ce qui augmente le défi de certaines recherches.

Les participantes et participants ont également mentionné des types de renseignements qu'ils souhaiteraient obtenir, mais qu'ils ne trouvent pas facilement sur le site Web et les autres plateformes de diffusion de l'Assemblée, des députés ou du gouvernement. Par exemple :

- › les motifs, les motivations et les arguments justifiant les projets de loi;
- › les modifications législatives ou réglementaires envisagées, les changements concrets qu'elles engendreraient et les adaptations nécessaires à la population;
- › les modes de participation ouverts au public (précisions sur les types d'interventions attendues pour l'étude d'un mandat, sur les périodes de consultation et d'envoi de commentaires, etc.);
- › l'identité des groupes, des spécialistes et des autres personnes impliquées dans l'étude des mandats et des projets de loi;
- › les liens vers les pétitions et les commentaires du public concernant les mandats et les projets de loi en cours d'étude;
- › l'historique de l'adoption et de la mise en œuvre de certaines lois (règlements et décrets associés, réalisations gouvernementales en lien avec les projets de loi, concordance entre les numéros de projets de loi et les lois, etc.);
- › le contenu des séances de travail des commissions (verbatim, procès-verbaux, décisions, etc.);
- › des liens vers d'autres renseignements qui ne relèvent pas de l'Assemblée, notamment les décisions récentes du Conseil des ministres, les investissements réalisés par le gouvernement (par domaine, circonscriptions, etc.) et les programmes de soutien aux organismes communautaires.

De façon générale, les citoyennes et citoyens qui s'intéressent à un mandat parlementaire souhaitent en faire le suivi jusqu'à sa conclusion. Or, certains mandats prennent fin très rapidement, d'autres s'étirent sur des mois et d'autres encore meurent au feuillet. L'absence de mécanisme efficace et personnalisé pour suivre les travaux parlementaires représente une difficulté importante pour le public.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 22.** faire preuve de transparence et rendre publique toute l'information pertinente pour comprendre les tenants et aboutissants d'un mandat parlementaire ainsi que son déroulement et les décisions associées;
- 23.** développer des outils personnalisables et des mécanismes de suivi des travaux parlementaires à l'intention du grand public (ex. : alertes, application ou plateforme en ligne plus personnalisable selon les besoins).

Les communications entre la population et les députées et députés

Les membres de la Table citoyenne estiment pour la plupart que les communications entre les députés et la population sont trop unidirectionnelles. Ils souhaitent que leurs représentantes et représentants soient plus à l'écoute des besoins et des préoccupations de la population.

Les personnes entendues ont des expériences variées sur le plan des interactions avec les députées et députés. Alors que certaines saluent leur rapidité et leur efficacité à répondre aux interventions citoyennes, d'autres regrettent qu'ils soient difficilement joignables, qu'ils manquent de disponibilité ou qu'ils confient les dossiers citoyens à leur personnel politique. Elles évoquent également l'absence de réponse personnalisée, les longs délais ainsi que le manque de suivi et de reddition de comptes sur leurs requêtes.

Selon des participantes et participants, la population connaît mal le rôle et les pouvoirs réels des élus ainsi que la répartition des responsabilités entre les ordres de gouvernement. Une meilleure connaissance de leur champ d'intervention permettrait d'ajuster les attentes à l'égard de ce que les députés peuvent accomplir ou non et de mieux cibler les interventions requises.

Le degré de proximité semble varier selon le type de circonscription. Les personnes entendues avancent qu'il est beaucoup plus aisé de joindre les députés des régions éloignées. Les élues et élus en milieu urbain ou semi-urbain, de même que les personnes qui occupent des fonctions exigeantes en temps (ministre, fonction parlementaire), semblent moins accessibles.

Par ailleurs, des membres de la Table citoyenne observent que les élues et élus sont peu visibles entre les campagnes électorales. Lorsqu'ils le sont, leurs publicités et leurs communications sont jugées trop partisanses et axées sur les positions du parti, les activités de représentation et la quête d'une réélection. Ils souhaiteraient avoir des informations plus substantielles sur leurs accomplissements politiques individuels, les enjeux en cours et à venir ainsi que sur les façons de s'impliquer dans le débat public.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 24.** valoriser la communication de proximité dans les communautés locales et les milieux de vie;
- 25.** déployer des stratégies et des moyens de communication qui vont de la population à leur députée ou député, « du bas vers le haut », et qui favorisent les échanges bidirectionnels :
 - 25.1. diffuser l'information parlementaire et inviter les citoyennes et citoyens à s'impliquer de façon proactive dans la vie de la circonscription et dans les débats en cours;
 - 25.2. utiliser les technologies de pointe pour élargir la participation (ex. : visioconférence, réseaux sociaux);

26. mieux informer le public sur les rôles, les responsabilités et les champs d'action des députés de l'Assemblée nationale dans leur circonscription ou leur région, en comparaison des élus des municipalités et du fédéral;
27. développer un mécanisme de suivi des requêtes citoyennes :
 - 27.1. élaborer un guide ou une politique pour encadrer le suivi des demandes (ex. : délai de réponse maximal, modalités, etc.);
 - 27.2. faire une reddition de comptes et diffuser des données sur la qualité des communications des députées et députés (ex. : taux de réponse aux demandes, bilan et évaluation par un comité indépendant);
28. s'assurer qu'une personne prend la relève en cas d'absence d'une députée ou d'un député (ex. : député suppléant).

Les bureaux de circonscription

Les bureaux de circonscription sont considérés comme une porte d'entrée très importante pour communiquer avec les élues et élus. Des personnes en situation de handicap réclament que les locaux soient obligatoirement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Toutefois, des membres de la Table citoyenne pointent l'affiliation partisane des bureaux de circonscription comme l'un des principaux obstacles à la bonne communication avec leur députée ou député. Certains sont moins enclins à les contacter, sachant que les positions idéologiques de leur représentant et du personnel politique ne concordent pas avec leurs valeurs ou la nature de leur requête. Par exemple, une personne se sent étiquetée en raison de son engagement militant et en ressent l'effet négatif sur la fluidité des communications. Ces citoyennes et citoyens se tournent alors vers des élus des circonscriptions voisines.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

29. rendre obligatoire la pleine accessibilité des bureaux de circonscription pour les personnes en situation de handicap;
30. offrir un espace de communication neutre et inclusif au sein des circonscriptions :
 - 30.1. accueillir équitablement l'ensemble des citoyennes et citoyens, incluant celles et ceux qui ne partagent pas les mêmes positions idéologiques;
 - 30.2. supprimer le caractère partisan des bureaux de circonscription et mettre en place des bureaux de services neutres sur le plan politique (ex. : personnel non affilié à un parti politique, semblable à la fonction publique).

Autres considérations et propositions concernant l'information et les communications

Les membres de la Table citoyenne proposent de nouvelles idées pour améliorer les interactions entre la population et les élus de l'Assemblée nationale.

Plusieurs personnes insistent sur la nécessité d'offrir un soutien et un accompagnement personnalisé aux citoyennes et citoyens qui souhaitent contribuer aux travaux de l'Assemblée nationale, que ce soit avant, pendant ou après leur démarche. Dans cette perspective, un groupe de discussion propose la mise sur pied d'un service ou d'une instance qui constituerait une porte d'entrée pour tout ce qui concerne la participation citoyenne à l'Assemblée. Par exemple :

- 31.** créer un « bureau citoyen », neutre politiquement, qui aurait entre autres comme tâche :
 - 31.1. d'informer le public sur les mécanismes et les procédures de participation citoyenne;
 - 31.2. de recevoir les documents et interventions citoyennes et de valider leur admissibilité s'il y a lieu (pétitions, lettres, commentaires, mémoires, etc.);
 - 31.3. de les faire parvenir aux personnes ou aux instances concernées (élues et élus, commissions parlementaires, ministères, etc.);
 - 31.4. de donner un accusé de réception indiquant où et quand a été acheminé le document.

Certains proposent que des activités publiques soient menées régulièrement au sein des communautés locales, à l'échelle des circonscriptions, des municipalités ou des régions administratives. Par exemple :

- 32.** organiser des groupes de discussion qui permettraient aux gens intéressés d'exprimer leurs préoccupations sur les dossiers de la circonscription ou débattus au Parlement, tout en faisant de l'éducation à la vie démocratique et à la participation citoyenne;
- 33.** organiser des rencontres publiques non partisans pour échanger sur des enjeux locaux, régionaux ou nationaux avec les élus concernés (tous partis confondus).

D'autres proposent la mise sur pied de nouvelles structures de communication qui incluraient directement les citoyennes et citoyens :

- 34.** mettre en place des comités citoyens qui agiraient comme intermédiaires et qui seraient chargés de faire part des préoccupations de la population aux députées et députés (dans chaque circonscription et à l'échelle de l'Assemblée nationale).

Enfin, des personnes ont mentionné des mesures qui ne relèvent pas directement de l'Assemblée nationale, mais qu'elles jugent pertinentes pour l'amélioration de la diffusion de l'information et les communications de nature politique :

- 35.** diffuser les coordonnées des responsables ministériels en région;
- 36.** arrimer les frontières des circonscriptions et des régions administratives pour faciliter l'action des députés et éviter que des zones soient laissées pour compte.

LES PÉTITIONS

Dans ce volet de la rencontre, les participantes et participants ont été interrogés sur leur expérience personnelle relative aux pétitions à l'Assemblée, sur les éléments problématiques de l'actuel processus pétitionnaire et sur les mesures qui pourraient être déployées pour bonifier cette forme de participation.

Les membres de la Table citoyenne sont partagés en ce qui concerne le recours aux pétitions comme mode de participation citoyenne. Une partie estime qu'il s'agit d'un bon outil démocratique qui permet à la fois de sensibiliser la population et de conscientiser les parlementaires à des problématiques méconnues. D'autres jugent que les pétitions sont inutiles, qu'elles n'ont aucune portée concrète et qu'il ne s'agit pas d'un moyen de pression efficace pour influencer sur le débat public. Certains vont jusqu'à affirmer qu'il s'agit d'un mécanisme de participation obsolète, du moins dans sa forme actuelle.

Dans tous les cas, les personnes entendues sont déçues et indignées que seules deux pétitions aient été étudiées par des commissions au cours des cinq dernières années. Ce fait est démotivant et accentue leur sentiment que l'opinion de la population n'est pas prise en considération. Des personnes déplorent que des lobbys ou qu'un sondage puissent avoir plus de répercussions qu'une pétition signée par des milliers de citoyennes et citoyens.

Les signataires de pétitions accordent de l'importance au fait de pétitionner. Sans croire que leur geste aura nécessairement un effet, ils considèrent qu'il s'agit d'un moyen légitime de contribuer à la vie démocratique et d'intervenir à titre individuel pour attirer l'attention des parlementaires sur des enjeux collectifs. Le fait d'apposer leur signature et de fournir leurs renseignements personnels constitue une démarche engageante, qui n'est pas faite à la légère. Les citoyennes et citoyens soutiennent des causes qui leur tiennent à cœur et qui correspondent à leurs valeurs, leurs préoccupations et leurs convictions.

Les sous-thèmes abordés par la Table citoyenne concernent :

- le parrainage des pétitions;
- les modalités techniques et administratives;
- la diffusion et la consultation des pétitions en cours;
- l'étude et le suivi des pétitions déposées;
- d'autres considérations et propositions concernant les pétitions.

Le parrainage des pétitions

La grande majorité des membres de la Table citoyenne estime que le parrainage des pétitions est un obstacle de taille à ce mode de participation. Le principe même de devoir trouver une ou un député-parrain pour déposer une pétition en Chambre est considéré comme un accroc démocratique, car un citoyen pourrait être privé de son droit à présenter une pétition si celle-ci ne trouvait pas preneur auprès de l'une ou de l'un des 125 parlementaires.

Bien que le parrainage relève davantage d'une formalité puisque prévu au Règlement, plusieurs l'associent à un geste partisan. Des participantes et participants observent que les pétitions sont souvent présentées par des députés de l'opposition et utilisées à des fins stratégiques à l'encontre du gouvernement. Dans cette perspective, la recherche d'un député-parrain se complique, car les élus du parti au pouvoir pourraient tendre à refuser les pétitions qui critiquent leur parti, et ce, même si l'initiateur est citoyen de leur circonscription.

Les personnes travaillant avec des groupes et des organismes non partisans soulèvent aussi le caractère problématique du parrainage. Il leur semble impensable de lancer une pétition à l'Assemblée si son association à une élue ou un élu membre d'un parti donne l'impression d'être teintée politiquement. Ils ne peuvent donc pas recourir à ce mode de participation de peur d'essuyer des critiques auprès de leurs membres, partenaires et donateurs.

Enfin, certains associent le parrainage à un soutien personnel du député envers le contenu de la pétition. Dans cette optique, ils suggèrent que les engagements pétitionnaires des élus soient mis en valeur.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 37.** mettre un terme au parrainage des pétitions par les députés et autoriser le dépôt en Chambre de toutes les pétitions provenant des citoyennes et citoyens, sous réserve de règles établies;
- 38.** publiciser les pétitions reçues auprès des parlementaires et inviter celles et ceux qui se sentent interpellés à les défendre et à s'en faire les porte-paroles (une même pétition pouvant alors être défendue par plusieurs élus);
 - 38.1. instaurer un système pour identifier publiquement les députées et députés ayant pris connaissance des pétitions déposées ainsi que ceux ayant accepté de les cautionner;
 - 38.2. confier aux députées et députés porteurs de pétitions un rôle d'information et de promotion auprès des autres élus et de la population;
- 39.** mettre en valeur les pétitions parrainées par les députées et députés en ajoutant un onglet « pétitions » à leur fiche biographique.

Les modalités techniques et administratives

Outre le parrainage, des modalités techniques et administratives ont été évoquées par les participantes et participants comme des freins à l'usage des pétitions.

Plusieurs personnes ont appris lors des échanges que les pétitions lancées sur des plateformes numériques externes à l'Assemblée ne peuvent être déposées en Chambre (ex. : Change.org, Avaaz.org, etc.). Considérant le nombre élevé de pétitions circulant sur ces plateformes, elles en déduisent que la majorité des citoyens et des groupes qui lancent ou signent une pétition ignorent cette contrainte.

Des participantes et participants suggèrent d'offrir un plus grand soutien et un accompagnement sur les modalités et la rédaction des pétitions. L'Assemblée ou les bureaux de circonscription pourraient mettre des ressources et des outils à la disposition du public, de façon non partisane.

Pour certains, la simplicité d'usage et la popularité grandissante des pétitions électroniques ne doivent pas occulter les enjeux relatifs à la fracture numérique. Ils rappellent que certains pans de la population ne pourront plus recourir à cette forme de participation si les pétitions sur support papier venaient à disparaître. Accéder aux documents imprimables peut également représenter un obstacle pour les personnes qui maîtrisent moins les outils numériques s'ils ne sont pas suffisamment visibles sur le site Web.

Par ailleurs, des participantes et participants pointent les modalités techniques de signature. L'étape de confirmation par courriel peut facilement être oubliée, surtout par les personnes qui utilisent très peu ce mode de communication. Ils estiment que le fait d'imposer trop de démarches peut avoir un effet dissuasif.

De même, le recours à un test CAPTCHA, obligatoire pour compléter le processus de signature d'une pétition, nuit aux personnes en situation de handicap visuel ou auditif. Il leur est impossible de lire ou d'entendre le code et ce faisant ils ne peuvent signer.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 40.** accompagner les citoyennes et citoyens pour lancer et signer des pétitions correctement :
 - 40.1. mieux informer le public des contraintes et des modalités relatives aux pétitions;
 - 40.2. vulgariser la procédure relative aux pétitions et leur contenu;
 - 40.3. concevoir un formulaire ou un gabarit de pétition en plusieurs langues;
 - 40.4. doter l'Assemblée et les bureaux de circonscription d'outils et de ressources pour accompagner les personnes initiatrices de pétition et les pétitionnaires dans leur démarche, et ce, de manière non partisane;
- 41.** s'assurer de l'accessibilité des pétitions et du processus de signature :
 - 41.1. préserver les pétitions en format papier et numérique;
 - 41.2. simplifier le processus de signature (ex. : réduire les étapes requises);
 - 41.3. retirer le test CAPTCHA et s'assurer de rendre l'ensemble du processus pétitionnaire accessible aux personnes en situation de handicap.

La diffusion et la consultation des pétitions en cours

Les membres de la Table citoyenne ont expliqué comment ils prennent connaissance d'une pétition. Ces moyens sont très diversifiés : réseaux sociaux, infolettres, sollicitation de groupes ou de l'entourage, sites Web d'élus, médias traditionnels, etc. Dans de petites communautés, l'invitation circule de bouche à oreille et des copies papier sont parfois déposées dans les

commerces locaux. Quelques personnes en ont découvert sur le site de l'Assemblée après l'avoir visité pour signer une autre pétition.

Des participantes et participants estiment que les pétitions ne sont pas suffisamment publicisées dans les médias et par les députés. Ils regrettent de découvrir des pétitions qu'une fois le délai pour les signer expiré. Ils soulignent aussi l'absence de classement sur le site Web de l'Assemblée, ce qui complique la recherche des pétitions qui les intéressent.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 42.** améliorer la publicisation et la visibilité des pétitions en cours :
 - 42.1. sur le site Web et les réseaux sociaux de l'Assemblée (avec visuel favorisant le partage);
 - 42.2. sur le Canal de l'Assemblée nationale;
- 43.** déployer des moyens de communication personnalisables pour informer le public sur les nouvelles pétitions en cours :
 - 43.1. application mobile avec notifications;
 - 43.2. infolettre avec liens directs vers les pages Web des pétitions en cours;
- 44.** accompagner les pétitions d'une description simple des objectifs et retombées potentielles (ex. : vidéo explicative préparée par les citoyens et pouvant être partagée sur les réseaux sociaux);
- 45.** diriger les citoyennes et citoyens vers les pétitions susceptibles de les intéresser lorsqu'ils en signent une autre sur le site Web de l'Assemblée (ex. : lien vers des pétitions au sujet connexe);
- 46.** améliorer la présentation visuelle et le classement des pétitions en cours, et développer un outil de recherche plus efficace et pertinent (filtres par thématiques, délai de signature, etc.);
- 47.** illustrer le cheminement de chaque pétition par un visuel simple (étapes franchies et à venir, dates importantes, etc.).

L'étude et le suivi des pétitions déposées

Les citoyennes et citoyens entendus ont exprimé beaucoup d'insatisfaction à l'égard du suivi donné aux pétitions déposées. Le faible nombre de pétitions étudiées par les commissions, l'absence de transparence sur les motifs d'acceptation ou de rejet des pétitions et le manque de suivi des demandes formulées sont les principales sources d'irritation. Ces lacunes contribuent en grande partie au sentiment d'inutilité du processus pétitionnaire.

Les personnes entendues sont surprises et très déçues du faible nombre de pétitions étudiées au cours des dernières années. Elles questionnent le processus et s'interrogent sur les critères utilisés par les députés pour donner suite ou non à une pétition. La diffusion de ces critères leur paraît essentielle pour assurer la crédibilité et la transparence de la démarche.

À cet égard, des personnes mettent en garde contre le recours au seul nombre de signatures pour décider du suivi des pétitions. Elles font valoir que des enjeux peuvent être prioritaires pour une petite communauté sans pour autant retenir l'attention d'une grande partie de la population.

De façon générale, les citoyennes et citoyens réclament une meilleure reddition de comptes. Ils estiment que les pétitionnaires devraient être informés des raisons pour lesquelles la pétition n'est pas retenue pour étude. Ils se montrent également critiques à l'égard des réponses fournies par le gouvernement, lorsqu'elles se limitent à énumérer des mesures déjà en place et ne prennent pas en considération les motifs et les arguments invoqués dans les pétitions.

Enfin, certaines personnes avancent que les députés-parrains devraient avoir une obligation de résultat à l'égard des pétitions qu'ils relaient en Chambre.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

48. faire preuve de transparence quant au processus pétitionnaire :

- 48.1. établir des critères clairs et objectifs menant à l'étude ou au rejet des pétitions et les diffuser publiquement (ex. : nombre de signatures);
- 48.2. rendre publique l'identité des personnes qui siègent à la commission ou au comité chargé de sélectionner les pétitions;

49. entendre les initiateurs de pétitions en audition;

50. établir des mécanismes de suivi individuel et collectif auprès de l'initiateur de la pétition, des pétitionnaires et du grand public :

- 50.1. diffuser un communiqué de presse pour informer le grand public des décisions de la commission ou du comité de sélection des pétitions (étude ou rejet des pétitions déposées);
- 50.2. transmettre la réponse du gouvernement à l'ensemble des pétitionnaires;
- 50.3. informer les pétitionnaires du suivi du dossier et des développements suivant la pétition (ex. : étapes réalisées et à venir, manière dont les demandes ou idées sont intégrées dans les actions ministérielles, etc.);

51. inciter les députés-parrains à défendre les pétitions sous leur responsabilité en instituant une obligation de résultat (engagement légal).

Autres considérations et propositions concernant les pétitions

Les membres de la Table citoyenne ont partagé de nouvelles idées pour bonifier le processus pétitionnaire.

Certaines personnes jugent que le terme « pétition » et le sentiment qu'il évoque sont péjoratifs. À leurs yeux, la pétition est en réaction à une insatisfaction, elle est accolée à l'idée de plainte ou de combat. Elles souhaiteraient une démarche plus positive ou constructive. Par exemple :

- 52.** instaurer un système de « boîte à suggestions » pour permettre aux citoyennes et citoyens de partager leurs idées avec les députées et députés, tout en établissant certains critères pour encadrer la démarche;
- 53.** soumettre et prioriser des questions ou des requêtes spécifiques auprès des élues et élus.

Des personnes souhaitent que les citoyennes et citoyens puissent intervenir plus activement dans le processus pétitionnaire. Par exemple :

- 54.** confier la sélection des pétitions à étudier par les parlementaires à un comité indépendant formé de citoyennes et de citoyens (ex. : comité permanent ou ad hoc, bureau citoyen, ministère citoyen);
- 55.** bonifier le processus pétitionnaire par un débat ou un échange sur les problématiques et les enjeux soulevés par les pétitions, qui inclurait un volet interactif entre les élus et les citoyens.

Enfin, des citoyennes et citoyens proposent d'avoir recours aux pétitions ou à un registre de signatures pour entamer certaines procédures parlementaires et politiques. Par exemple :

- 56.** établir des priorités législatives (projets de loi à étudier en priorité);
- 57.** lancer un référendum d'initiative populaire;
- 58.** adresser un blâme à l'endroit d'une députée ou d'un député, fondé sur des faits (souci de l'imputabilité, rappel des engagements non tenus, etc.);
- 59.** révoquer une députée ou un député de ses fonctions.

LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dans ce volet de la rencontre, les participantes et participants ont été interrogés sur leur expérience personnelle en matière de consultation parlementaire, sur les différents modes d'intervention (mémoire, auditions, commentaires, etc.) et sur les mesures qui pourraient être mises en place pour faciliter la participation citoyenne dans une perspective d'inclusion et de représentativité de la population.

La plupart des membres de la Table citoyenne s'interrogent sur l'utilité des consultations publiques menées à l'Assemblée nationale. Ils se demandent si les avis reçus ont une incidence sur les projets de loi ou les mandats à l'étude, si les décisions sont déjà prises en amont et si les consultations ne servent qu'à faire bonne figure.

Conséquemment, les citoyennes et citoyens se questionnent sur l'utilité de leur contribution. Ils se demandent à quel point il vaut la peine de consacrer du temps et des efforts pour rédiger un mémoire, se préparer et se déplacer pour des auditions puisqu'ils n'ont pas la certitude d'être lus ou d'être véritablement entendus. Ils ont le sentiment que leur voix n'a pas d'effets dans le processus législatif.

Les sous-thèmes abordés par la Table citoyenne concernent :

- › les types de consultation;
- › le choix des intervenantes et intervenants;
- › la diffusion de l'information sur les consultations;
- › la préparation des interventions écrites et orales;
- › les auditions publiques;
- › les commentaires en ligne;
- › le suivi des consultations;
- › d'autres considérations et propositions concernant les consultations.

Les types de consultation

Des participantes et participants estiment que les citoyens n'ont pas suffisamment de place à titre individuel dans les consultations publiques de l'Assemblée. Les consultations semblent réservées aux groupes d'intérêts, aux lobbyistes, aux spécialistes et aux personnalités connues. Certains constatent que les consultations générales sont très rares comparativement aux consultations particulières, ce qui limite les possibilités d'entendre le point de vue de « citoyens ordinaires ».

Le recours à la visioconférence fait l'unanimité. Cet outil est considéré comme une amélioration significative qui doit demeurer en place après la pandémie. Elle facilite la participation des citoyens des différentes régions du Québec. Toutefois, la visioconférence ne doit pas remplacer les auditions tenues à l'Assemblée, car elles offrent une plus grande

fluidité dans les échanges avec les élus. Plusieurs personnes rappellent les écueils liés à la fracture numérique qui risquent d'exclure une partie de la population. De même, le choix de la plateforme numérique utilisée par l'Assemblée peut être un frein à la participation. À cet égard, Teams présente des irritants pour les personnes en situation de handicap, alors que Zoom est plus facile d'utilisation.

Ainsi, le recours aux technologies de pointe ne peut remplacer entièrement les consultations traditionnelles. La proximité reste une facette importante d'une démarche de consultation. Des membres de la Table citoyenne encouragent d'ailleurs les parlementaires à se déplacer dans les régions du Québec, notamment lorsqu'ils consultent sur des mandats qui ont trait au territoire.

Enfin, certaines personnes remettent en question le moment choisi pour mener des consultations dans le processus législatif. À leur avis, il serait plus profitable de consulter les groupes et les citoyens en amont d'un projet de loi, avant qu'il soit entièrement écrit.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 60.** valoriser la participation à titre individuel lors des consultations publiques;
- 61.** mener plus de consultations générales pour donner la possibilité aux citoyennes et citoyens de s'exprimer à titre individuel;
- 62.** mener différents types de consultation afin de favoriser l'accessibilité et la participation de tous les profils citoyens (en présence, virtuelles, itinérantes, etc.) ainsi que des sondages politiquement neutres;
- 63.** favoriser une plateforme numérique conviviale pour les personnes en situation de handicap (ex. : Zoom plutôt que Teams);
- 64.** favoriser les consultations citoyennes en amont d'un projet de loi (ex. : consultation sur un avant-projet de loi).

Le choix des intervenantes et intervenants

Le processus de sélection des personnes invitées aux consultations particulières de commissions parlementaires a retenu l'attention de plusieurs groupes de discussion. Les membres de la Table citoyenne sont irrités par le manque de transparence de la démarche.

Le fait de faire une sélection en vue des auditions n'est pas contesté, notamment pour éviter certains dérapages (propos racistes, xénophobes, etc.). Les participantes et participants relèvent toutefois que ce sont souvent les mêmes organisations et individus qui sont entendus. Ils sont d'avis que les invitations sont lancées en circuit fermé, principalement auprès des réseaux des élus. Certains déplorent que les lobbyistes et les groupes d'intérêt aient une meilleure écoute que les organismes communautaires qui sont nombreux à porter la voix des citoyennes et citoyens.

Plusieurs croient que les députés membres des commissions n'invitent que les groupes et les experts qu'ils souhaitent entendre et qu'ils évitent ceux qui défendent des positions contraires à leurs idées ou controversées. Des personnes ont aussi pointé la ligne de parti comme un élément guidant le choix des intervenantes et intervenants et susceptible de fausser la représentativité citoyenne lors des consultations.

L'inadéquation de certains choix a aussi été soulevée. Par exemple, une personne a raconté comment son organisme a été invité à une consultation qui ne le concernait pas. Une autre a expliqué comment son groupe a dû insister vivement auprès d'une commission parlementaire afin d'être entendu en auditions publiques.

Plusieurs membres de la Table citoyenne font valoir que les personnes et les groupes invités aux consultations devraient refléter l'ensemble des réalités et de la diversité du Québec (identité de genre, âge, origine autochtone ou ethnoculturelle, etc.). Les personnes en situation de handicap, entre autres, souhaitent être mieux représentées lors des consultations.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 65.** faire preuve de transparence en ce qui concerne le choix des procédures de consultation et la sélection des personnes et des groupes invités aux auditions;
- 66.** dépasser le réseau immédiat des élus, aller au-delà des lignes de parti et élargir l'éventail des invitations :
 - 66.1. mettre sur pied un registre où les groupes et personnes intéressées s'inscriraient afin de participer à une consultation qui les concerne (ex. : « registre citoyen » semblable au registre des lobbyistes);
- 67.** s'assurer d'entendre un éventail de groupes et d'individus représentant la diversité des profils citoyens et différentes positions idéologiques :
 - 67.1. mettre en place des mesures d'équité de représentation;
 - 67.2. inviter des représentants de personnes en situation de handicap et des organismes communautaires représentatifs des réalités citoyennes;
- 68.** diffuser des données statistiques sur le profil des intervenantes et intervenants entendus.

La diffusion de l'information sur les consultations

Tous les groupes de discussion ont ciblé des lacunes en ce qui concerne la diffusion de l'information sur les consultations publiques. Les citoyennes et citoyens affirment qu'il est difficile de savoir quand une consultation a lieu et d'obtenir des renseignements sur les moyens d'y contribuer. Certains ignoraient qu'il est possible pour un individu de participer à une consultation.

Des personnes ont relevé que le vocabulaire utilisé est complexe et porte à confusion. Entre autres, il peut être ardu de distinguer les différents mécanismes de consultation (consultations générales, particulières ou en ligne, commentaires en ligne, auditions, etc.).

Enfin, des personnes en situation de handicap déplorent que les documents de consultation ne soient pas toujours dans un format accessible à tous (ex. : déficience visuelle).

L'éducation à la vie démocratique, la sensibilisation, la diffusion, la découvrabilité et l'accessibilité de l'information sont au cœur des solutions avancées par les membres de la Table citoyenne.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 69.** organiser des activités pédagogiques sur les notions et les mécanismes de consultation publique à l'Assemblée (ex. : inviter les jeunes à assister aux travaux des commissions);
- 70.** clarifier le vocabulaire utilisé et vulgariser le propos afin que l'information soit compréhensible pour toutes et tous (ex. : adopter un langage plus simple, réviser la manière dont l'information est transmise pour s'assurer que toute la population en prend connaissance);
- 71.** offrir des outils de vulgarisation sur les consultations publiques (ex. : vidéos de vulgarisation, capsules « Saviez-vous que... », webinaires, etc.);
- 72.** employer des repères visuels dynamiques afin d'orienter le public vers les consultations en cours dans les pages Web, les projets de loi et les mandats parlementaires (ex. : lien ou bouton « Participez » bien visible, meilleure visibilité du calendrier et des dates à retenir, etc.);
- 73.** diffuser l'information sur les consultations publiques sur toutes les plateformes disponibles, dans plusieurs langues et dans toutes les régions du Québec (médias traditionnels, médias numériques et réseaux sociaux);
- 74.** fournir systématiquement l'information et les documents de consultation dans un format accessible aux personnes en situation de handicap;
- 75.** déployer des moyens de communication personnalisables pour informer le public sur les nouveaux mandats parlementaires, les consultations en cours et les moyens d'y participer :
 - 75.1. application mobile avec notifications;
 - 75.2. infolettre avec liens directs vers les pages Web des mandats parlementaires;
- 76.** miser sur des intermédiaires de proximité pour transmettre l'information sur les consultations en cours et rejoindre un plus grand nombre de citoyennes et citoyens, notamment :
 - 76.1. les députées et députés, dans leur circonscription;
 - 76.2. les organismes communautaires et les groupes d'intérêt auprès de leurs membres et réseaux de partenaires;
 - 76.3. les municipalités, sur leur territoire.

La préparation des interventions écrites et orales

La préparation requise en vue d'une consultation publique préoccupe la majorité des participantes et participants. Que ce soit à titre individuel ou de représentant d'un groupe, les membres de la Table citoyenne souhaitent soumettre un mémoire cohérent et bien se préparer aux auditions.

Des citoyens se butent au fait que les délais accordés par les commissions parlementaires pour préparer un témoignage écrit ou oral sont souvent trop courts. Certains représentants d'organismes ont reçu une invitation à quelques jours d'avis. Ces courts délais ne permettent pas de s'informer adéquatement sur les sujets à l'étude, de consulter les membres et les partenaires ni de produire un travail de qualité. Aussi, ils nuisent à la participation individuelle, car les citoyennes et citoyens doivent mettre au point leur intervention tout en poursuivant leurs engagements professionnels, familiaux et personnels. Cette pratique, jugée fréquente, est considérée comme un manque de considération envers la participation citoyenne et une atteinte au processus démocratique.

Le choix des dates de la tenue d'une consultation peut aussi constituer un obstacle, notamment si elle survient au cœur des vacances ou pendant une période de l'année particulièrement chargée pour un organisme. Des citoyens appellent les commissions parlementaires à faire preuve de compréhension et de flexibilité quant à la date fixée pour le dépôt des mémoires.

Par ailleurs, plusieurs participantes et participants jugent que la rédaction d'un mémoire représente un défi pour la majorité de la population. Cette démarche peut être fastidieuse et complexe tant pour un individu que pour un groupe qui n'a pas les ressources ou le personnel requis. Les quelques indications fournies par l'Assemblée, essentiellement techniques, ne sont pas suffisantes pour aiguiller le processus de rédaction. Des citoyennes et citoyens souhaitent en savoir plus sur les modalités de la démarche et sur les meilleures façons de présenter leur argumentation, tant en ce qui concerne la forme que le fond.

Une éventuelle participation aux auditions est source d'inquiétude pour certaines personnes. L'exercice leur semble intimidant et elles craignent d'être ridiculisées ou critiquées dans l'espace public. Ces personnes évoquent la nécessité de développer un sentiment de confiance et de compétence pour défendre leur opinion devant les parlementaires et le grand public.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 77.** accorder un délai suffisant pour la préparation d'un témoignage écrit ou oral, soit le temps requis pour s'informer sur les enjeux, consulter les membres et le réseau de partenaires, prendre position, rédiger un mémoire et préparer une audition (le délai idéal évoqué par des participantes et participants est de deux à trois mois);

78. éviter de mener des consultations pendant les périodes de vacances et faire preuve de flexibilité quant à la date fixée pour le dépôt des mémoires;
79. fournir un résumé clair et concis des modalités et du déroulement d'une consultation publique (ex. : résumé des étapes, vidéo d'instruction, explications vulgarisées, etc.);
80. offrir un service de soutien et d'accompagnement aux personnes et aux groupes dans le cadre des consultations (rédaction de mémoire, préparation de l'audition, etc.);
81. déployer des ressources complémentaires pour aider les citoyens à mieux cerner la problématique et les enjeux étudiés en vue de préparer leur intervention (ex. : brèves notes d'information, questions et réponses sur le projet de loi ou le mandat parlementaire).

Les auditions publiques

Parmi les personnes ayant déjà participé à des auditions, certaines ont apprécié leur expérience et estiment que le mode de consultation actuel est adéquat. La possibilité d'avoir un échange direct avec les personnes élues et d'approfondir leurs idées est appréciée. Les personnes ayant vécu une expérience positive évoquent la bonne écoute des députés, le ton respectueux des échanges ainsi que les retombées de l'exercice, qui se sont avérées à la hauteur de leurs espérances.

À l'inverse, d'autres qualifient leur expérience de « traumatisante ». Le fait de se présenter à l'Assemblée nationale devant des parlementaires fut un moment extrêmement stressant pour elles. Des personnes ont jugé l'exercice très inconfortable, entre autres en raison de l'insistance de certains membres de commission à les interroger sur des articles d'un projet de loi pour lesquels elles n'avaient pas d'expertise. Une personne s'est exprimée sur la difficulté de défendre des dossiers ou des idées lorsqu'elles ne sont pas partagées par les députées et députés.

Des citoyennes et citoyens pointent les coûts reliés aux consultations tenues à l'hôtel du Parlement comme des obstacles à la participation, notamment pour les personnes et les groupes à faibles revenus. Les frais de déplacements, de repas, d'hébergement à Québec ainsi que pour l'achat de vêtements appropriés peuvent être dissuasifs. Le temps requis pour les déplacements et l'horaire des travaux parlementaires peuvent interférer avec la possibilité de se présenter aux auditions. Les personnes et les groupes ainsi désavantagés se voient privés de l'opportunité d'interagir directement avec les députées et députés, ce qui réduit du même coup la diversité des points de vue entendus.

Enfin, des personnes en situation de handicap ont mentionné les défauts du mobilier parlementaire sur le plan de l'accessibilité. Les bureaux et tables ne sont pas suffisamment élevés pour accueillir confortablement les personnes en fauteuil roulant, tant dans les salles de commission qu'au restaurant Le Parlementaire. De plus, aucune information ne leur est transmise sur les procédures à suivre en cas d'urgence lorsqu'elles se présentent à l'Assemblée (ex. : incendie, évacuation, etc.).

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 82.** tenir compte des obstacles reliés aux coûts et aux contraintes de se déplacer pour des auditions à l'Assemblée et proposer des solutions aux personnes et aux groupes désavantagés, de manière qu'ils puissent être entendus lors des consultations (ex. : recours à la visioconférence, accommodements d'horaire, etc.);
- 83.** soutenir financièrement les organisations moins aisées pour leur permettre de participer aux auditions en présence à l'Assemblée;
- 84.** désigner une personne ressource pour accompagner les personnes en situation de handicap qui se présentent aux auditions (déplacements, indications concernant les mesures d'urgence, etc.) et mettre à leur disposition du mobilier adapté dans les salles de commissions et les aires de services (toilettes, restaurants, etc.).

Les commentaires en ligne

La très grande majorité des participantes et participants a appris, lors des groupes de discussion, qu'il est possible de transmettre des commentaires en ligne sur le site Web de l'Assemblée. Ce moyen de communication a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme comme l'alternative au dépôt d'un mémoire, plus convivial et accessible à la population. Plusieurs ont relevé le manque de publicisation de ce mode de participation.

Des questionnements subsistent toutefois sur l'utilité et la portée réelles des commentaires. Certains s'interrogent sur le suivi donné aux messages reçus et sur le processus de tri et d'édition par le personnel. Ils se demandent à quel point les députées et députés en prennent connaissance. Ils craignent que les commentaires soient simplement entreposés et restent sans suite.

Enfin, des personnes regrettent que les commentaires transmis ne soient pas accessibles à l'ensemble de la population. Elles y voient la possibilité de jauger la popularité d'un enjeu d'intérêt public et d'alimenter leur réflexion grâce aux idées exposées.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 85.** mieux publiciser la possibilité de faire des commentaires en ligne comme mode de participation citoyenne;
- 86.** offrir un encadrement ou un accompagnement pour s'assurer que le contenu et le format des commentaires sont pertinents, tout en évitant d'induire un biais (ex. : fournir un résumé ou les faits saillants du mandat à l'étude, établir des sections thématiques pour commenter différents aspects ou articles d'un projet de loi, donner l'identité d'un ou des destinataires);

- 87.** rendre publics sur le site du mandat le nombre et le contenu des commentaires reçus, de même que l'identité ou le statut des personnes ayant commenté (groupe d'intérêt, spécialiste, citoyen, etc.) et instaurer un moteur de recherche par mot-clé ou catégorie;
- 88.** établir une forme de suivi ou de reddition de comptes sur les commentaires reçus (ex. : formulation d'une réponse dans un délai prescrit, faire le suivi des suggestions).

Le suivi des consultations

Les citoyennes et citoyens entendus sont nombreux à s'interroger sur l'utilité des consultations publiques à l'Assemblée. Ils ont l'impression que leurs interventions et leurs recommandations sont ignorées par les députées et députés, ce qui génère de la déception, du découragement et du désengagement. En conséquence, ils soulèvent l'importance du suivi donné aux consultations, de manière à mettre en lumière leur apport au contenu des projets de loi et des mandats parlementaires.

Pour certains, l'absence de suivi est considérée comme un manque de respect envers les citoyens qui ont investi du temps et des efforts dans la préparation et la présentation d'un témoignage, particulièrement lorsqu'il y a eu déplacement à l'Assemblée. Certains pointent le manque d'imputabilité des députés par rapport à leurs engagements personnels et partisans. Par exemple, des personnes se sont montrées irritées que leurs recommandations soient restées lettre morte alors qu'on leur avait affirmé qu'elles seraient intégrées à la loi.

Les citoyennes et citoyens suggèrent les pistes d'action suivantes :

- 89.** réviser la procédure et les communications suivant une consultation afin d'introduire plus de transparence et un meilleur suivi des changements apportés grâce à la consultation publique (apport des consultations, décisions qui en découlent, etc.);
- 90.** transmettre une réponse personnalisée aux personnes et aux groupes ayant participé aux auditions publiques pour les informer du suivi donné à leurs recommandations.

Autres considérations et propositions concernant les consultations

Les membres de la Table citoyenne proposent de nouvelles idées pour améliorer les processus de consultation et renforcer la contribution des citoyennes et citoyens aux débats parlementaires.

Certaines personnes proposent d'accroître les occasions de consulter les citoyennes et citoyens. Par exemple :

- 91.** instaurer un processus de consultation citoyenne sur certaines décisions d'ordre budgétaire.

Les personnes entendues ont des propos très durs à l'égard de la période des questions et réponses orales. Elles jugent qu'il s'agit d'un théâtre qui alimente le désabusement à l'égard de la politique. Pour cette raison, elles ne démontrent pas d'intérêt à y contribuer comme citoyennes et citoyens. En revanche, certaines personnes croient qu'il serait pertinent que la population puisse poser des questions et obtenir publiquement des réponses dans d'autres contextes. Par exemple :

92. permettre aux citoyennes et citoyens de transmettre des questions ou d'avoir un échange interactif avec les députés lors des conférences de presse.

Très satisfaits de leur expérience à la Table citoyenne, des participantes et participants proposent de recourir à des groupes de discussion pour alimenter les débats parlementaires. Par exemple :

93. constituer des bassins de personnes intéressées, par thématiques (santé, environnement, immigration, etc.);

93.1. par tirage au sort, former des groupes de discussion composés de citoyennes et de citoyens aux profils diversifiés pour discuter des aspects d'un projet de loi ou d'un mandat parlementaire en lien avec leurs centres d'intérêt;

93.2. transmettre les résultats des échanges aux députées et députés.

Plusieurs participantes et participants appellent à une plus grande utilisation des technologies de pointe pour favoriser la participation citoyenne à l'Assemblée, notamment chez les jeunes. Le développement des technologies civiques (*civic tech*) et de plateformes personnalisables offre de nouvelles possibilités. Par exemple :

94. recourir aux plateformes ou aux technologies civiques pour favoriser la diffusion et la recherche de l'information parlementaire, le suivi des mandats, la consultation du public, les échanges entre la population et les députés, la formulation de questions ou de solutions par les citoyens, etc.

Enfin, des participantes et participants souhaitent la mise sur pied de mécanismes de participation qui vont au-delà des consultations et qui accordent plus de pouvoir aux citoyennes et citoyens. Par exemple :

95. créer une commission ou un ministère citoyen, exclusivement composé de « citoyennes et citoyens ordinaires » (ex. : choisis par tirage au sort) qui serait habilité à contribuer aux travaux parlementaires et qui aurait des pouvoirs décisionnels;

96. réserver un certain nombre de sièges parlementaires pour des « citoyennes et citoyens ordinaires », afin qu'ils puissent intervenir et contribuer aux travaux (pour chacune des commissions ou à l'échelle de l'Assemblée).

CONCLUSION

L'Assemblée nationale tient à remercier chaleureusement les 44 citoyennes et citoyens ayant contribué à la Table citoyenne. Elle remercie aussi toutes les personnes qui ont soumis leur candidature et publicisé la consultation dans leurs réseaux.

Ce rapport, extrêmement riche en idées et en propositions, témoigne de l'importance de la participation citoyenne et de son grand potentiel pour améliorer les pratiques de l'Assemblée. Les membres de la Table citoyenne ont d'ailleurs exprimé leur satisfaction à l'égard de leur expérience. Ils invitent l'Assemblée à mener régulièrement d'autres consultations du même type auprès de la population québécoise.

Les participantes et participants se sont montrés très généreux de leur temps et de leur implication au sein des groupes de discussion. Par leurs avis à la fois critiques et constructifs, ils ont démontré leur grand souci de la vitalité de la démocratie québécoise et de l'évolution de leur Parlement.

La Table citoyenne est une étape importante du processus de réforme parlementaire, qui vise à recueillir le point de vue des Québécoises et Québécois sur la participation publique au parlement. Le contenu de ce rapport alimentera de façon pertinente les réflexions des députées et députés ainsi que les actions institutionnelles de l'Assemblée nationale.

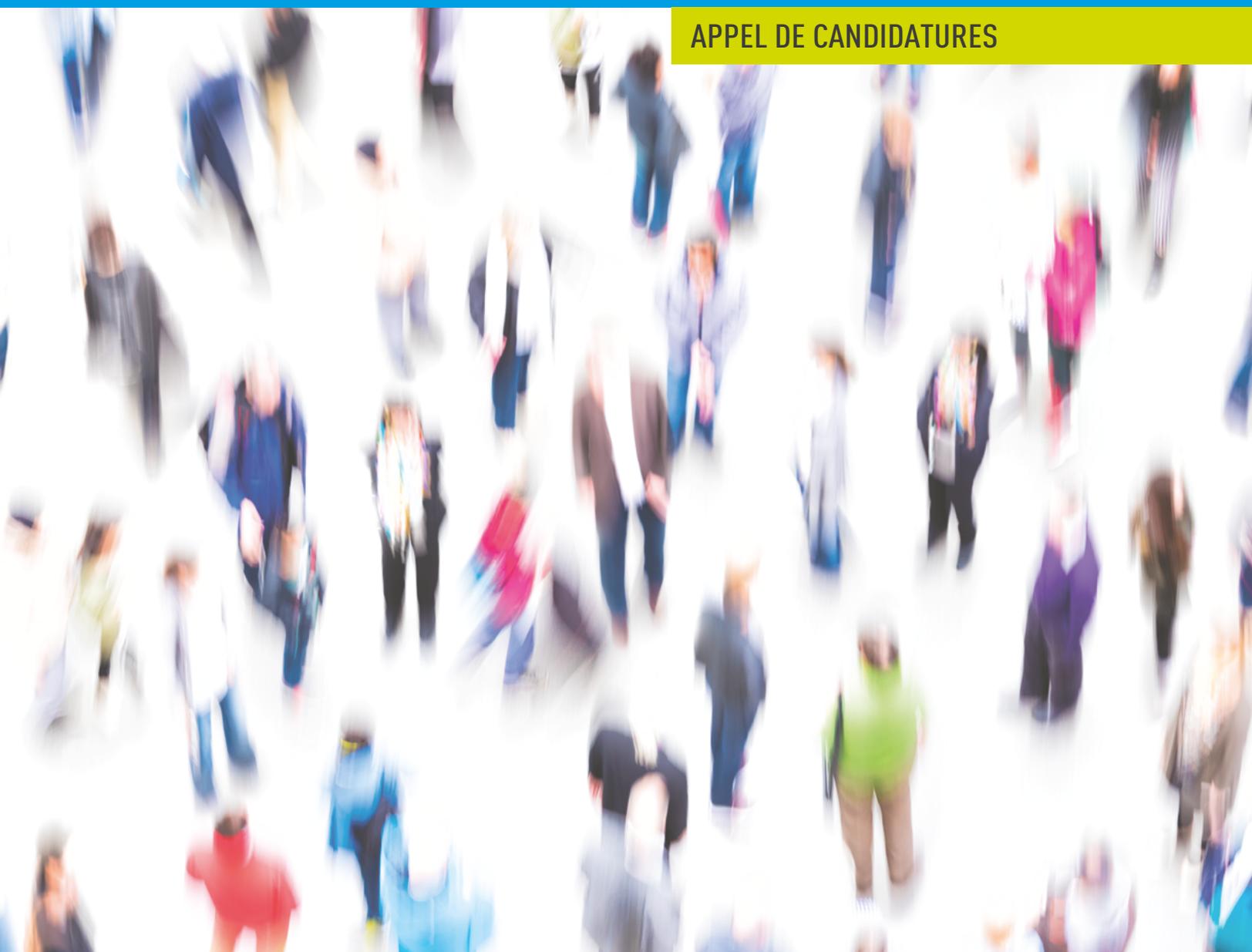


ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

ANNEXE I

Table citoyenne

APPEL DE CANDIDATURES



APPEL DE CANDIDATURES – TABLE CITOYENNE

Date limite pour soumettre votre candidature : le mercredi 19 mai 2021, 23 h 59

La participation citoyenne et la vie démocratique vous tiennent à cœur? Vous avez des propositions pour améliorer les mécanismes de consultation publique actuels ou de nouvelles idées pour favoriser la participation citoyenne à l'Assemblée nationale?

Nous voulons vous entendre!

Qu'est-ce que la Table citoyenne?

La Table citoyenne est une consultation sur les moyens de faciliter la participation des citoyennes et citoyens du Québec aux travaux et aux activités parlementaires.

Des groupes de discussion virtuels se tiendront entre le 14 et le 17 juin 2021. Les participantes et participants pourront s'exprimer sur les difficultés qui nuisent à leur participation à l'Assemblée nationale et proposer des moyens concrets d'améliorer les mécanismes de consultation existants ou d'en implanter de nouveaux.

La Table citoyenne s'inscrit dans le cadre d'un processus de réforme parlementaire. Le rapport de la consultation sera remis aux députées et députés afin d'alimenter leur réflexion sur la réforme. Les faits saillants seront rendus publics au cours de l'automne 2021.

Vous désirez participer? Soumettez votre candidature!

Un tirage au sort sera effectué parmi les candidatures admissibles, en tenant compte de cibles de représentativité démographique de la population québécoise.

Les personnes choisies participeront à un groupe de discussion d'environ deux heures trente entre le 14 et le 17 juin 2021. L'Assemblée nationale s'engage à préserver l'anonymat des personnes participantes.

Prendre part à la Table citoyenne, c'est une occasion unique de contribuer à la réflexion sur la participation citoyenne, au cœur de la première institution démocratique du Québec. Ne manquez pas cette chance et soumettez votre candidature dès maintenant!

Dates importantes

- 19 avril au 19 mai 2021 : Appel de candidatures
- **19 mai 2021 à 23 h 59 : Date limite pour soumettre votre candidature**
- 25 au 28 mai 2021 : Tirage au sort et contact des personnes sélectionnées
- **14 au 17 juin 2021 : Tenue des groupes de discussion (prévoir environ deux heures trente)**
- Automne 2021 : Présentation des résultats aux parlementaires et publication des faits saillants

Thématiques de consultation

L'Assemblée nationale souhaite mieux comprendre les besoins des citoyennes et citoyens et recueillir leurs suggestions en vue d'améliorer leur participation aux travaux parlementaires. Les participantes et participants de la Table citoyenne s'exprimeront sur les manières :

- de lancer, de signer et de consulter des pétitions;
- de participer aux consultations publiques en commission parlementaire (dépôt de mémoires et auditions);
- de transmettre des commentaires aux députés sur un projet de loi ou un autre sujet à l'étude;
- d'obtenir de l'information sur les travaux parlementaires et sur les manières d'y participer;
- de favoriser la participation citoyenne à l'Assemblée nationale par le biais de nouvelles initiatives.

Aucune connaissance ni expérience préalable n'est requise. L'Assemblée nationale souhaite réunir des citoyennes et citoyens ayant différents degrés de connaissance et d'expérience en matière politique et parlementaire.

De l'information sur ces différents sujets sera communiquée aux participantes et participants avant la tenue des groupes de discussion. Aucune préparation n'est nécessaire.

Vous désirez en savoir plus sur les mécanismes actuels de participation publique? Visitez la section **Exprimez votre opinion!** du site Web de l'Assemblée nationale à l'adresse www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion.

Comment soumettre votre candidature

Envoyez votre formulaire de candidature dûment rempli avant le 19 mai 2021, 23 h 59.

Formulaire de candidature (disponible en ligne à www.assnat.qc.ca/tablecitoyenne)

Vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire en ligne? Contactez-nous.

table.citoyenne@assnat.qc.ca

Pour prendre part à la Table citoyenne, **vous devez** :

- être disponible pour vous joindre à un groupe de discussion entre le 14 et le 17 juin 2021;
- avoir 18 ans ou plus;
- avoir votre domicile au Québec depuis au moins six mois;
- être capable de vous exprimer en français OU en anglais;
- avoir accès à un ordinateur, à une caméra vidéo et à un réseau Internet OU pouvoir vous déplacer par vos propres moyens et à vos frais à l'Assemblée nationale (ville de Québec);
- transmettre votre formulaire de candidature en ligne au plus tard le 19 mai 2021, 23 h 59.

Les personnes suivantes **ne sont pas** admissibles :

- les personnes élues (fédéral, provincial, municipal, scolaire);
- le personnel rémunéré d'un parti politique ou d'une personne élue (fédéral, provincial, municipal, scolaire);
- le personnel administratif de l'Assemblée nationale du Québec;
- la conjointe ou le conjoint, les enfants et les membres de la famille vivant sous le même toit que les personnes non admissibles précédemment mentionnées.

Les personnes intéressées doivent s'engager à participer aux échanges à titre individuel, à faire preuve de neutralité partisane et à respecter une charte de participation pour le bon déroulement des groupes de discussion.

Étapes de la démarche de consultation

Étape 1

Soumettez votre candidature en remplissant le formulaire en ligne entre le 19 avril et le 19 mai 2021, 23 h 59.

Étape 2

La Table citoyenne tendra à refléter la diversité du Québec actuel. Un tirage au sort sera effectué parmi les candidatures admissibles reçues, en tenant compte de cibles de représentativité sociodémographique de la population québécoise. Les personnes sélectionnées seront contactées au plus tard le 28 mai 2021 pour confirmer leur participation. L'Assemblée nationale ne communiquera qu'avec les candidates et candidats retenus.

Étape 3

Au début du mois de juin, de l'information complémentaire sera transmise aux participantes et participants. Le personnel de l'Assemblée nationale sera disponible pour accompagner les personnes qui le souhaitent. Ce sera l'occasion de répondre à vos questions concernant la tenue des groupes de discussion et de vérifier le bon fonctionnement de vos outils informatiques.

Étape 4

La Table citoyenne se déroulera du lundi 14 juin au jeudi 17 juin 2021. Vous pourrez choisir une plage horaire qui vous convient entre le matin, l'après-midi ou le soir. Les groupes de discussion se dérouleront virtuellement et seront d'une durée d'environ deux heures trente, incluant une courte présentation introductive. Une rencontre sera offerte en anglais. Un groupe pourrait se réunir en personne au parlement, à Québec, si le contexte sanitaire le permet.

Étape 5

Le rapport de la consultation sera présenté aux députés et les faits saillants seront publiés au cours de l'automne 2021. Les informations recueillies nourriront leur réflexion lors du processus de réforme parlementaire.

Plus de détails sur la démarche et la méthodologie

Tirage au sort

Un tirage au sort par échantillonnage stratifié sera effectué. Cette méthode de sélection permet de choisir des personnes au hasard, tout en visant une certaine représentativité sociodémographique de la population. Les variables suivantes seront considérées lors du tirage :

- Identité de genre (femme, homme, non-binaire)
- Groupes d'âge
- Identité autochtone
- Diversité ethnoculturelle
- Diversité linguistique (français, anglais)
- Diversité régionale (17 régions administratives du Québec)

Constitution des groupes de discussion

Un minimum de 48 participants seront choisis par tirage au sort. S'ajouteront à ce nombre des substituts. L'Assemblée nationale se réserve le droit d'augmenter le nombre de participants si elle le juge pertinent.

Les groupes de discussion se dérouleront en ligne à l'aide de la plateforme Teams. Au moins un groupe sera animé en anglais. Le personnel de l'Assemblée nationale contactera préalablement les participantes et participants pour s'assurer du bon fonctionnement des outils informatiques.

Vous êtes dans l'impossibilité de vous joindre à une rencontre virtuelle? Un groupe de discussion pourrait avoir lieu en présence à l'Assemblée nationale, si le contexte sanitaire le permet (groupe en français seulement). Les coûts et les modalités de transport sont à la charge des participants.

Traitement des données et publication des résultats

Les informations recueillies dans les groupes de discussion seront analysées et synthétisées par le personnel administratif, neutre et qualifié de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale s'engage à protéger les renseignements personnels et à préserver l'anonymat des participants. Les propos seront anonymisés dans les documents qui seront remis aux parlementaires et rendus publics au cours de l'automne 2021.

Foire aux questions

Qu'est-ce qu'un groupe de discussion?

- Un groupe de discussion, ou *focus group*, est une méthode de recherche qui consiste à réunir une dizaine de personnes pour discuter d'un thème défini. Les échanges ne visent pas à établir un consensus. Il s'agit plutôt d'une discussion ouverte qui permet aux participantes et participants d'exprimer leurs propres opinions et leurs points de vue. La rencontre est encadrée par une animatrice ou un animateur.

Combien de temps dois-je prévoir pour participer à cette consultation?

- Prévoyez consacrer environ deux heures trente au groupe de discussion, incluant une courte présentation introductive. Indiquez le moment qui vous convient le mieux en remplissant le formulaire de candidature (avant-midi, après-midi, soir).

Selon vos besoins, le personnel de l'Assemblée nationale est disponible avant l'événement pour répondre à vos questions et vérifier le bon fonctionnement de vos outils informatiques.

Je ne connais pas bien la politique ou le Parlement. Puis-je participer?

- Bien sûr! Aucune expérience ni connaissance préalable n'est requise. L'Assemblée nationale souhaite réunir des personnes ayant différents profils et différents degrés de connaissance sur la politique et le parlementarisme. Tout le monde peut prendre place à la Table citoyenne!

J'habite une région éloignée. Puis-je participer?

- Oui. Si vous avez accès à un ordinateur, à une caméra vidéo et à une connexion Internet adéquate. La majorité des groupes de discussion se déroulera virtuellement. Vous pouvez ainsi participer, peu importe où vous vous trouvez.

Je m'exprime mieux en anglais. Puis-je participer?

- Oui. Au moins un groupe de discussion se déroulera en anglais. Choisissez cette option dans le formulaire de candidature.

Je travaille le jour. Puis-je participer?

- Oui. Des groupes de discussion auront lieu le soir pour accommoder les personnes dans votre situation. Choisissez les moments qui vous conviennent le mieux dans le formulaire de candidature.

Je n'ai pas accès aux outils informatiques nécessaires. Puis-je participer?

- Possiblement. L'Assemblée nationale tiendra un groupe de discussion en présence au parlement pour accommoder les personnes qui sont dans l'impossibilité de participer virtuellement. Cette rencontre n'aura lieu que si le contexte sanitaire le permet. Si vous choisissez cette option, notez que les frais et les modalités de transport jusqu'à l'Assemblée nationale (ville de Québec) sont à votre charge.

Je suis membre d'un parti politique. Puis-je participer?

- Oui. Toutefois, vous devrez vous engager à faire preuve de neutralité partisane lors de vos interventions dans le groupe de discussion.

Est-ce que je recevrai une compensation financière pour ma participation?

- Non. Aucune compensation financière ne sera versée aux personnes participantes. Par ailleurs, la Table citoyenne vous offre une occasion unique de partager vos opinions et vos propositions sur la participation publique à l'Assemblée nationale.

L'anonymat des participantes et participants sera-t-il préservé?

- Oui. Les informations recueillies seront traitées par une équipe réduite parmi le personnel administratif neutre et qualifié de l'Assemblée nationale. Les propos seront anonymisés avant d'être présentés aux parlementaires et publiés dans les faits saillants de la démarche de consultation. Les participantes et participants devront également signer un engagement de confidentialité.

Est-ce que des parlementaires seront présents aux rencontres des groupes de discussion?

- Non. Outre les citoyennes et citoyens sélectionnés, seul le personnel administratif de l'Assemblée nationale sera présent pour animer les rencontres et veiller au bon déroulement technique des groupes de discussion. De plus, les élus et élus des paliers fédéral, provincial, municipal et scolaire ne sont pas admissibles comme participants.

Un document sera-t-il rendu public?

- Oui. Un rapport de la consultation sera remis aux parlementaires. Les faits saillants seront rendus publics au cours de l'automne 2021.

Quel est le lien entre la Table citoyenne et le processus de réforme parlementaire?

- Une réforme parlementaire est un processus long et complexe qui vise à apporter des modifications au fonctionnement de l'institution et à l'organisation des travaux parlementaires (règles, procédure parlementaire, etc.). Plusieurs éléments doivent être considérés et font l'objet de discussions entre les députées et députés.

Les informations recueillies dans les groupes de discussion de la Table citoyenne nourriront la réflexion des parlementaires sur les changements qui pourraient être apportés aux mécanismes de participation publique de l'Assemblée nationale.

Coordonnées

Pour toute question concernant cet appel de candidatures et le projet de Table citoyenne, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe de l'Assemblée nationale.

table.citoyenne@assnat.qc.ca

Visitez la page : www.assnat.qc.ca/tablecitoyenne

ANNEXE II – LE PROFIL DES CANDIDATURES ET DES MEMBRES DE LA TABLE CITOYENNE

Un tirage au sort par échantillonnage stratifié a été effectué parmi les candidatures admissibles en tenant compte de la représentativité sociodémographique et géographique de la population québécoise. Les variables suivantes ont été utilisées lors du tirage :

- › identité de genre;
- › différents groupes d'âge;
- › identité autochtone;
- › diversité ethnoculturelle;
- › diversité linguistique;
- › diversité régionale.

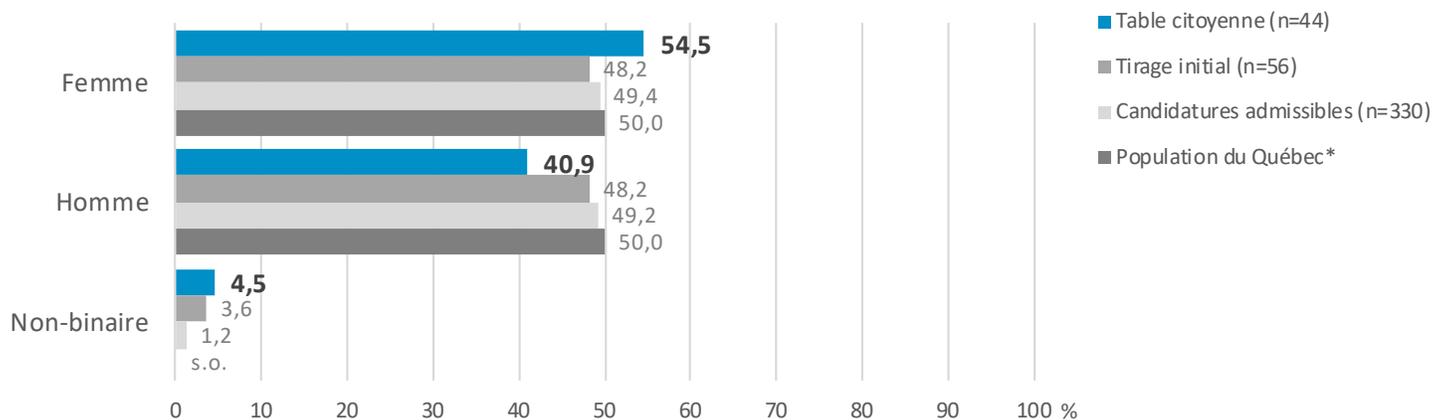
Les candidatures admissibles ont été anonymisées, un numéro leur a été attribué et le tirage a été effectué à l'aide d'un générateur de nombre aléatoire. Une avocate de l'Assemblée a supervisé la neutralité du processus.

Des cibles de représentation ont été établies pour chaque catégorie concernée en fonction des plus récentes statistiques sociodémographiques disponibles. Elles comportaient un minimum de deux participantes ou participants par catégorie. Lorsqu'une cible était atteinte, les personnes correspondant à ce profil étaient écartées pour la suite du tirage (par exemple, si la cible de représentation des femmes était atteinte, la suite du tirage n'était effectuée que parmi les hommes et les personnes non binaires). Des substituts ont aussi été sélectionnés afin de pourvoir la place des désistements à la suite du tirage initial. Ils ont été contactés jusqu'à une semaine avant l'événement.

Dans l'ensemble, le profil des 56 personnes sélectionnées lors du tirage initial était représentatif de la population québécoise. Toutefois, douze personnes ont annulé leur présence juste avant l'événement ou ne se sont pas présentées aux rencontres virtuelles. Ces désistements ont eu une légère incidence sur le profil des participantes et participants. Les catégories principalement touchées sont les personnes d'origine autochtone, les hommes et le groupe d'âge des 30-39 ans. La Table citoyenne a réuni des personnes provenant de toutes les régions administratives du Québec.

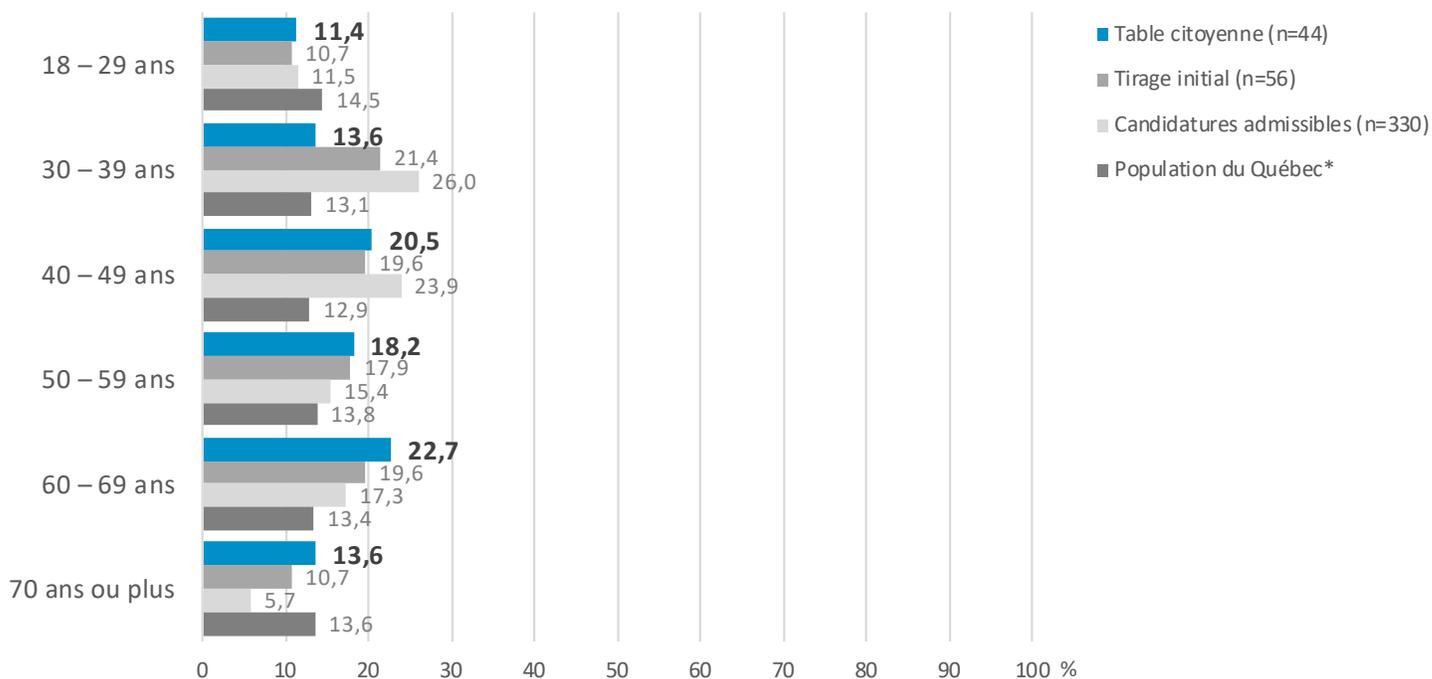
Les graphiques suivants comparent le profil des 44 membres de la Table citoyenne, des 56 personnes initialement sélectionnées par tirage au sort, des 330 candidatures admissibles et de la population québécoise.

Graphique 1. Identité de genre



* Référence pour la population du Québec : Institut de la statistique du Québec. [Estimations de la population selon l'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2020](#), données provisoires 2020, mise à jour du 29 septembre 2020. Page consultée le 22 avril 2021.

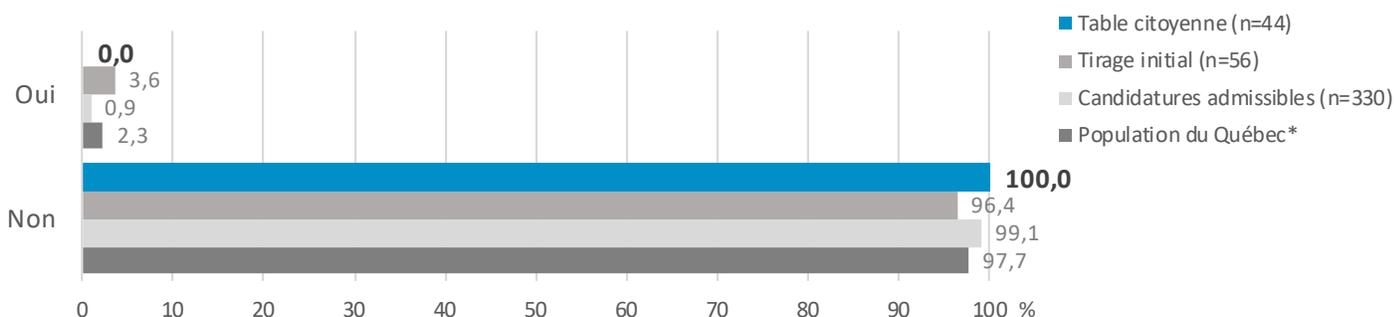
Graphique 2. Groupe d'âge



* Référence pour la population du Québec : Institut de la statistique du Québec. [Estimations de la population selon l'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2020](#), données provisoires 2020, mise à jour du 29 septembre 2020. Page consultée le 22 avril 2021.

Graphique 3. Identité autochtone

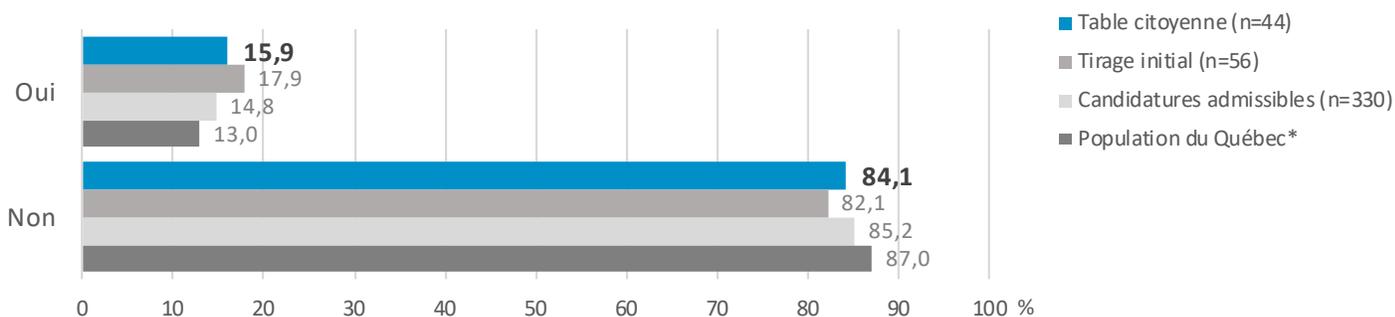
Q : « Vous considérez-vous comme Autochtone (Premières Nations ou Inuit)? »



* Référence pour la population du Québec : Statistique Canada. [Population totale, selon l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, Québec, 2016](#). Page consultée le 22 avril 2021.

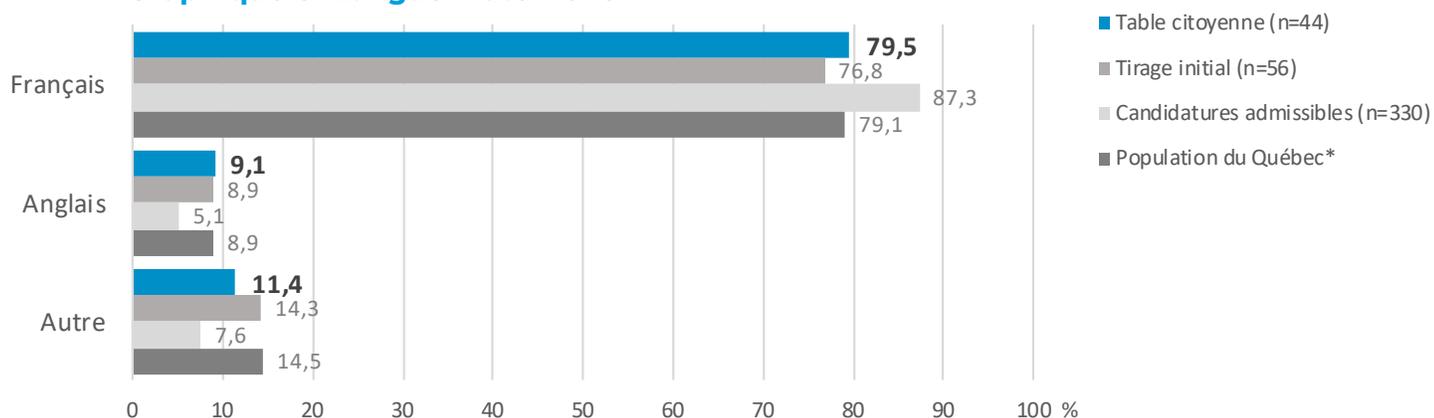
Graphique 4. Diversité ethnoculturelle

Q : « Vous considérez-vous comme faisant partie d'un groupe ethnoculturel minoritaire au Québec? »



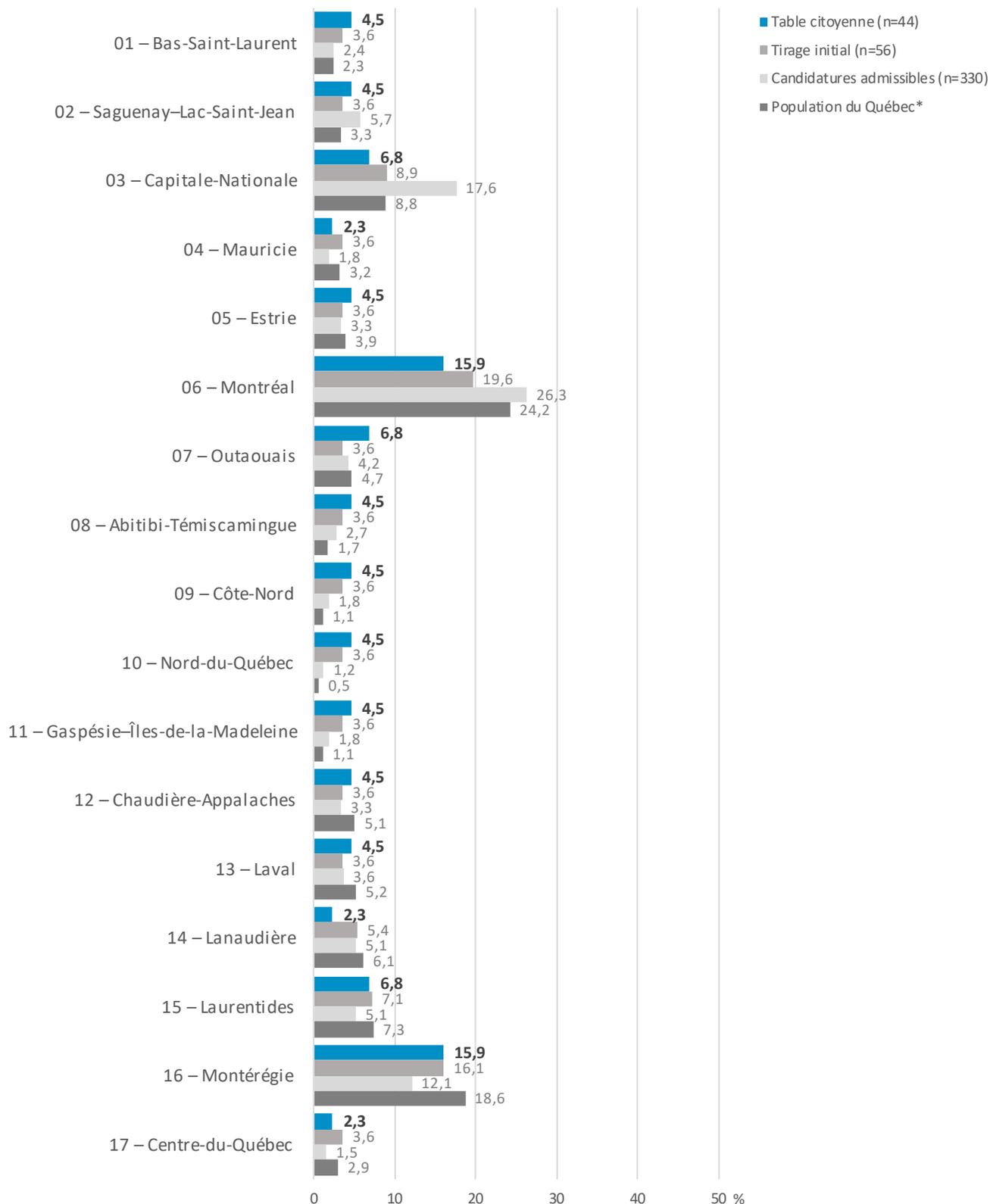
* Référence pour la population du Québec : Statistique Canada. [Profil du recensement, Recensement de 2016, Québec. Population des minorités visibles](#). Page consultée le 22 avril 2021

Graphique 5. Langue maternelle



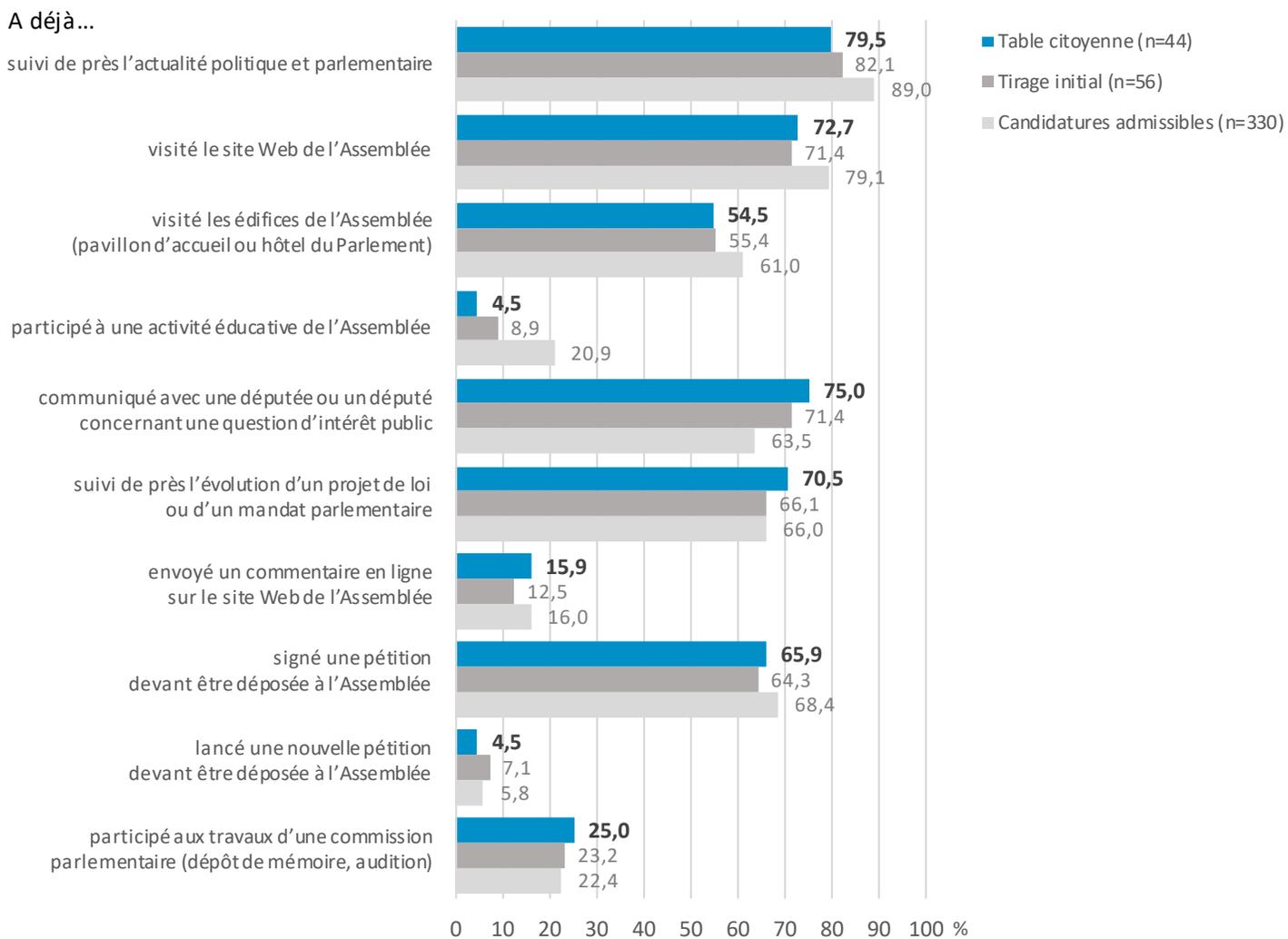
* Référence pour la population du Québec : Statistique Canada. [Proportion de la population selon la langue maternelle déclarée, pour différentes régions au Canada, Recensement de 2016](#). Page consultée le 22 avril 2021.

Graphique 6. Région administrative de résidence



* Référence pour la population du Québec : Institut de la statistique du Québec. [Panorama des régions du Québec, Édition 2020](#), p. 19. Document électronique consulté le 22 avril 2021.

Graphique 7. Degré d'expérience politique et de familiarisation avec l'Assemblée nationale



Les données du graphique 7 n'ont pas été utilisées lors du tirage. Elles ont toutefois permis de constituer des groupes de discussion diversifiés sur le plan de l'expérience politique et de la familiarisation avec l'Assemblée.

ANNEXE III – LA GRILLE D’ENTRETIEN

La grille d’entretien suivante a été utilisée pour animer tous les groupes de discussion de la Table citoyenne. Les questions de relance ont été utilisées au besoin pour stimuler les échanges. Les rencontres étaient d’une durée de deux heures trente.

Accueil

- › Accueil et mot de bienvenue
- › Rappel des objectifs de la Table citoyenne
- › Respect de la Charte de participation et de l’Entente de confidentialité
- › Fonctionnement et déroulement des groupes de discussion

1. Introduction

Pour commencer, je vous invite à vous présenter à tour de rôle en expliquant les raisons qui vous motivent à participer à la Table citoyenne et, s’il y a lieu, le type d’expérience que vous avez eue jusqu’à présent avec l’Assemblée nationale.

- › [RELANCE] Dans quels contextes vous intéressez-vous aux travaux de l’Assemblée nationale? Par obligation (contexte professionnel) ou par intérêt personnel? Régulièrement ou rarement?
- › [RELANCE] Si vous avez déjà participé aux travaux de l’Assemblée nationale, dans quel contexte était-ce et comment qualifiez-vous votre expérience? Qu’est-ce qui vous a semblé négatif? Positif?
- › [RELANCE] Si vous n’avez jamais participé aux travaux de l’Assemblée, quelles en sont les raisons?

2. Perception générale de la participation citoyenne à l’Assemblée

De façon générale, pouvez-vous résumer en deux ou trois mots-clés votre perception de la place qui est accordée actuellement aux citoyennes et citoyens dans les travaux de l’Assemblée nationale?

VOLET 1 – L’INFORMATION PARLEMENTAIRE ET LES COMMUNICATIONS

[Diffusion d’une capsule vidéo informative sur l’information parlementaire]

3. Recherche et diffusion de l’information parlementaire

Pour commencer, j’aimerais vous entendre sur vos habitudes en matière de recherche d’information parlementaire.

- › Levez la main si vous vous êtes déjà intéressé à un projet de loi ou à un mandat parlementaire.
- › Levez la main si vous avez déjà cherché de l’information sur un projet de loi ou un autre mandat parlementaire (exemples : texte d’un projet de loi, extrait d’un débat, horaire des travaux).

Si vous avez levé la main : que cherchiez-vous comme type d'information et à l'aide de quel moyen ou plateforme avez-vous cherché? (Recherche sur Google, dans les médias, le site Web de l'Assemblée, etc.)

- › [RELANCE] Avez-vous trouvé facilement ce que vous cherchiez? Quels obstacles ou difficultés avez-vous rencontrés?

Une fois que vous avez trouvé les informations de base sur un mandat parlementaire, comment faites-vous habituellement pour rester au courant, pour suivre son déroulement?

- › [RELANCE] Exemples : Par les médias? Les réseaux sociaux? Vous abonnez-vous à fil RSS? À une alerte Google? Ou simplement au hasard des informations qui vous parviennent?

4. Communications entre la population et les députées et députés

Je m'adresse maintenant à tout le monde, que vous ayez déjà été en contact avec l'Assemblée ou non. J'aimerais vous entendre sur les communications entre la population et les députés de l'Assemblée nationale.

De votre point de vue, quels sont les principaux obstacles rencontrés par les citoyennes et citoyens pour se faire entendre des députés? Qu'est-ce qui pourrait améliorer les communications entre la population et l'Assemblée?

- › [RELANCE] Exemples : On pourrait penser à la quantité, la pertinence, l'accessibilité ou la clarté de l'information disponible, les plateformes de communication utilisées, la possibilité de suivre les travaux qui vous intéressent, de communiquer avec les députés.

En matière d'information et de communications, rencontrez-vous des obstacles particuliers que vous attribuez à des caractéristiques qui vous sont propres? Par exemple, votre groupe d'âge, votre genre, votre situation géographique, votre langue, si vous êtes Autochtone, membre d'un groupe ethnoculturel, etc. Je suis conscient(e) que cette question peut être « sensible », sentez-vous à l'aise d'y répondre ou non. Mais rappelez-vous que vos réponses sont confidentielles et que cette information nous aidera à réfléchir à des moyens de rendre les travaux parlementaires plus inclusifs.

5. Résumé et priorités concernant l'information et les communications

Pour terminer ce bloc, pouvez-vous résumer en deux ou trois mots les principes ou les valeurs qui devraient guider l'Assemblée pour améliorer les communications entre les citoyens et leur Parlement?

VOLET 2 – LES PÉTITIONS

[Diffusion d'une capsule vidéo informative sur les pétitions]

6. Expérience concernant les pétitions

J'aimerais maintenant en savoir plus sur votre expérience personnelle concernant les pétitions et sur votre perception de cette forme de participation citoyenne.

- › Levez la main si vous avez déjà signé une pétition, de façon générale, sur n'importe quelle plateforme.
- › Levez la main si vous avez déjà signé une pétition devant être déposée à l'Assemblée nationale, que ce soit sur support papier ou électronique.

Si vous avez déjà signé une pétition devant être déposée à l'Assemblée : j'aimerais savoir comment, habituellement, vous apprenez l'existence d'une pétition et ce qui peut vous encourager à la signer.

- › [RELANCE] Exemples : Par votre entourage? Sur les réseaux sociaux? En consultant le site de l'Assemblée?
- › [RELANCE] Est-ce que le processus de signature vous a semblé suffisamment clair et accessible?

Pour les personnes qui n'ont jamais signé de pétitions sur le site de l'Assemblée, y a-t-il des raisons particulières? Quels obstacles rencontrez-vous?

7. Amélioration du processus pétitionnaire

Si on s'attarde aux éléments qui vous semblent plus problématiques, comment l'Assemblée pourrait-elle améliorer concrètement le processus pétitionnaire?

- › [RELANCE] Exemples : Sur le plan de la diffusion, de la clarté du processus, du nombre de pétitions traitées, du suivi donné aux pétitions.

À votre avis, est-ce que de nouvelles mesures devraient être mises en place en lien avec les pétitions? Ou plus largement, avec le fait de recueillir l'appui des citoyennes et citoyens par signature?

- › [RELANCE] Les pétitions devraient-elles servir à d'autres usages? Lesquels?

8. Résumé et priorités concernant les pétitions

On a entendu plusieurs suggestions. Pouvez-vous définir la priorité qui améliorerait ou bonifierait le processus pétitionnaire à l'Assemblée?

VOLET 3 – LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

[Diffusion d'une capsule vidéo informative sur les consultations publiques]

9. Expérience concernant les consultations publiques

J'aimerais maintenant vous entendre sur votre expérience personnelle en matière de consultation sur les mandats parlementaires.

- › Levez la main si vous avez déjà participé à une consultation publique en commission parlementaire, que ce soit en déposant un mémoire ou en participant à des auditions.

Si vous avez levé la main : comment avez-vous apprécié votre expérience? Quels éléments positifs ou négatifs retenez-vous?

- › [RELANCE] Avez-vous vécu des contraintes ou rencontré des difficultés particulières avant, pendant ou même après la consultation? Si oui, lesquelles?
- › [RELANCE] Êtes-vous satisfaits de la procédure de consultation publique actuelle? Si non, pourquoi? Quelles bonnes pratiques auriez-vous aimé observer?

Maintenant, pour les personnes qui n'ont jamais participé à une consultation publique : comment percevez-vous ce processus?

- › [RELANCE] Quels sont les principaux obstacles à votre contribution et qu'est-ce qui ferait en sorte que vous seriez plus enclins à participer?
- › [RELANCE] Exemples : Avez-vous suffisamment d'information? Êtes-vous à l'aise de rédiger un document, de vous présenter devant les députés? Est-ce une question de distance et de déplacements à l'Assemblée?

Pour la plupart des mandats parlementaires, l'Assemblée offre la possibilité de transmettre des commentaires aux députés par le biais de son site Web. À l'heure actuelle, ce mode de communication est peu utilisé par les citoyens et citoyennes.

- › Dans quelle mesure est-ce une forme de participation qui vous semble pertinente et porteuse? Qu'est-ce qui pourrait vous encourager à envoyer des commentaires?

10. Amélioration du processus de consultation

À la lumière de ce qui a été discuté, quelles sont les mesures que l'Assemblée pourrait mettre en place pour améliorer la participation citoyenne lors des consultations publiques, dans une perspective d'inclusion et de représentativité de la population?

- › [RELANCE] Est-ce que les mêmes mesures devraient s'appliquer aux représentants de groupes et aux personnes (citoyennes et citoyens)?
- › [RELANCE] Comment les consultations publiques pourraient-elles être plus inclusives pour les différents profils de citoyennes et citoyens (groupes d'âge, régions, langue, handicap, etc.)?

11. Résumé et priorités concernant les consultations publiques

Pour terminer ce bloc, pouvez-vous résumer en deux ou trois mots-clés les principes ou les éléments concrets qui vous faciliteraient la tâche ou vous motiveraient à participer aux consultations publiques de l'Assemblée nationale?

VOLET 4 - AUTRES INITIATIVES ET SOLUTIONS

Nous avons parlé en détail des mécanismes de participation actuels, tels que la diffusion de l'information, les pétitions et les consultations publiques en commission parlementaire. Dans le dernier volet, je vous invite à discuter d'autres initiatives et des pistes de solutions qui pourraient contribuer à améliorer la participation citoyenne à l'Assemblée.

12. Autres espaces de participation

Quand vous pensez à tous les travaux et activités de l'Assemblée nationale, y a-t-il d'autres facettes des activités parlementaires qui devraient faire place à la participation citoyenne à votre avis? De quelles façons?

- › [RELANCE] Est-ce que les citoyennes et citoyens devraient avoir une place pour participer, par exemple : à la période des questions, au processus législatif, à l'étude des crédits budgétaires? Si oui, comment?
- › [RELANCE] Et qu'en est-il de la participation des citoyennes et citoyens en circonscription?

13. Autres sources d'inspiration

De façon générale, connaissez-vous d'autres manières de favoriser la participation citoyenne qui vous semblent porteuse ou prometteuse pour l'Assemblée nationale?

- › [RELANCE] Avez-vous vécu ou eu vent d'expériences positives de participation citoyenne dans d'autres contextes, qui pourraient inspirer l'Assemblée? Par exemple, à l'échelle de votre ville, de votre municipalité, sur la scène internationale.
- › [RELANCE] Comment les nouvelles technologies pourraient-elles être mises à profit?

Concrètement, qu'est-ce qui pourrait augmenter votre intérêt envers l'Assemblée nationale et vous encourager à suivre et à participer aux travaux parlementaires?

- › [RELANCE] Qu'est-ce qui ferait la différence pour vous?

CONCLUSION

14. Résumé et priorités concernant la participation citoyenne

Au début de la discussion, je vous ai demandé de résumer en quelques mots votre perception de la participation citoyenne à l'heure actuelle. Vous avez dit : [rappel des mots-clés].

Pour conclure, pouvez-vous résumer en quelques mots quelles devraient être, à votre avis, les priorités de l'Assemblée au cours des prochaines années pour changer votre opinion, et même pour vous rendre fier de votre Parlement sur le plan de la participation citoyenne?

Si vous avez d'autres éléments à partager avant de quitter la Table citoyenne, c'est aussi le moment de le faire.

Remerciements et conclusion

CHARTRE DE PARTICIPATION DE LA TABLE CITOYENNE

En tant que participante ou participant de la Table citoyenne, vous vous engagez à :

- participer aux groupes de discussion en votre nom personnel (et non au nom d'un groupe ou d'une autre personne);
- faire preuve de neutralité partisane lors de vos interventions;
- signer un engagement de confidentialité en vue de préserver l'anonymat des autres participants et la confidentialité des échanges.

Comportements encouragés

En prenant part à la Table citoyenne, vous vous engagez à :

- participer activement aux échanges;
- vous ouvrir à la diversité d'opinions;
- discuter des idées et non des personnes;
- vous exprimer de façon brève et directe lors de vos interventions;
- maintenir votre attention sur la personne qui s'exprime;
- garder si possible votre caméra ouverte lors des échanges;
- faire preuve de ponctualité.

Comportements inacceptables

En prenant part à la Table citoyenne, vous devez vous abstenir :

- de divulguer des informations personnelles concernant une autre personne, qu'elle soit présente ou non;
- de tenir des propos haineux, vulgaires ou insultants ou de poser des gestes violents, obscènes ou sexuellement explicites;
- de menacer ou de harceler une personne;
- de menacer de commettre un acte criminel ou d'inciter à le faire;
- de faire la promotion commerciale non sollicitée et autorisée d'un produit ou d'un service;
- d'utiliser du matériel illicite (par exemple, du matériel contrevenant à une ordonnance d'un tribunal).

L'Assemblée nationale se réserve le droit d'exclure de la Table citoyenne une participante ou un participant qui contreviendrait à cette chartre de participation.

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET CONSENTEMENT AUX MODALITÉS à titre de participante ou participant à la Table citoyenne



Je soussigné(e) _____, participant(e) à l'un des groupes de discussion de la Table citoyenne de l'Assemblée nationale de juin 2021, déclare formellement ce qui suit :

Je m'engage à respecter et à assurer la confidentialité de toute information et de tous les renseignements personnels auxquels je pourrais avoir accès dans le cadre du groupe de discussion auquel je participe.

Plus spécifiquement, je m'engage sans limites de temps à :

- ne pas communiquer, ni divulguer les noms des autres participants ou toute autre information qui permettrait de les identifier;
- ne pas enregistrer les échanges ni d'images de la rencontre, et ce, par quelque moyen que ce soit (enregistrement audiovisuel, photo, capture d'écran ou autre).

Je comprends que ces règles s'appliquent non seulement durant, mais aussi après ma participation à la Table citoyenne.

Par ailleurs, je consens à ce que :

- les échanges soient enregistrés et transcrits par l'Assemblée nationale à des fins d'analyse;
- les transcriptions des échanges soient conservées et archivées de façon permanente par l'Assemblée nationale;
- des extraits soient reproduits dans le rapport de consultation et dans les faits saillants de la démarche.

Enfin, je comprends que les propos des participants seront anonymisés et qu'aucune information permettant de les identifier ne sera divulguée par l'Assemblée nationale.

En foi de quoi, j'ai signé à _____, ce _____

Signer ici 

Signature : _____

ANNEXE V – LES PISTES D’ACTION DE LA TABLE CITOYENNE

La participation publique à l’Assemblée nationale

Les répercussions de l’implication citoyenne et la confiance envers le Parlement

- 1.** Valoriser la participation citoyenne à l’Assemblée nationale :
 - 1.1. montrer que la participation citoyenne est possible et à la portée de toutes et de tous;
 - 1.2. faire rayonner l’engagement politique des citoyennes et citoyens, les histoires inspirantes et les succès.
- 2.** Donner suite aux interventions ou aux requêtes citoyennes et souligner leur apport.
- 3.** Accroître la transparence des processus consultatifs et décisionnels (ex. : plus grande diffusion d’informations, de données et de documents);
 - 3.1. rendre public le rapport de consultation de la Table citoyenne.
- 4.** Accroître la reddition de comptes et l’imputabilité des députées et députés à l’égard de leurs engagements et de leurs actions.

L’écoute, la considération et la représentation des voix citoyennes

- 5.** Limiter l’influence des partis politiques, des lobbys et des entreprises sur le débat public :
 - 5.1. réduire le poids de la discipline de parti et encourager la liberté d’expression des députées et députés (ex. : permettre plus de votes libres).
- 6.** Accorder plus de place, d’espaces d’expression et de considération aux citoyennes et citoyens ainsi qu’à leurs préoccupations.
- 7.** Miser sur la collaboration avec les citoyens en leur confiant des rôles et des pouvoirs accrus dans le processus parlementaire, notamment en matière consultative et décisionnelle.

L’accessibilité, l’inclusion et la représentativité de l’Assemblée nationale

- 8.** Favoriser l’accès et l’inclusion de l’ensemble des Québécoises et Québécois à la vie démocratique et parlementaire :
 - 8.1. miser sur la vulgarisation, le soutien et l’accompagnement des citoyennes et citoyens;
 - 8.2. déployer des mesures visant l’inclusion et l’équité des différents profils de population dans les processus de participation (ex. : en matière de langue, de handicap, etc.).
- 9.** Rapprocher l’institution des citoyennes et citoyens, là où ils se trouvent (et non l’inverse) :
 - 9.1. favoriser la présence de l’Assemblée et des députées et députés sur le terrain, dans les régions du Québec, les communautés locales, les milieux de vie, les lieux de socialisation, les groupes communautaires, etc.;
 - 9.2. utiliser judicieusement les technologies de l’information et de la communication pour élargir l’accès à la participation publique (ex. : visioconférence, développement d’applications, etc.), et ce, sans accentuer la fracture numérique.

10. Déployer des mesures pour encourager la diversité sociodémographique de la députation (ex. : développer des ressources adaptées pour d'éventuels candidats et élus en situation de handicap).

L'information et l'éducation à la vie démocratique et parlementaire

11. Faire rayonner plus largement les activités et les ressources pédagogiques de l'Assemblée;
 - 11.1. accroître les ressources vouées à la diffusion et à la publicisation des projets éducatifs;
 - 11.2. élargir le public cible et développer de nouvelles initiatives à l'intention des adultes.
12. Informer et outiller les citoyennes et citoyens sur le fonctionnement du Parlement, les rôles des députés, l'importance de l'engagement politique et les mécanismes de participation citoyenne de l'Assemblée (ex. : formations, ateliers, journées portes ouvertes, etc.).
13. Accroître la visibilité de l'Assemblée, améliorer la diffusion de l'information et la publicisation des ressources disponibles pour les citoyennes et citoyens.
14. Développer des programmes d'éducation à la citoyenneté dans les écoles et auprès des communautés ethnoculturelles et immigrantes.

L'information parlementaire et les communications entre la population et les députés et députées

La diffusion de l'information parlementaire par l'Assemblée

15. Démythifier l'Assemblée nationale en facilitant l'accès à l'information parlementaire et sa compréhension par le grand public;
 - 15.1. vulgariser l'information et utiliser un langage plus accessible et commun;
 - 15.2. fournir des synthèses simples de l'information et des documents parlementaires et juridiques;
 - 15.3. clarifier la nature et la source de l'information diffusée sur les plateformes de l'Assemblée;
 - 15.4. mettre en relief les moyens de contribuer aux travaux parlementaires.
16. S'assurer de l'accessibilité et de la diffusion de l'information parlementaire auprès de tous les pans de la population québécoise :
 - 16.1. publier tous les documents écrits et audiovisuels dans des formats accessibles aux personnes en situation de handicap (PDF accessible, sous-titrage des vidéos, description sonore, braille, langue des signes, etc.);
 - 16.2. traduire les documents pertinents pour la population québécoise (anglais, langues autochtones, autres langues parlées au Québec);
 - 16.3. recourir à la fois aux moyens de communication traditionnels (publications papier, journaux, radio, télé, etc.) et numériques (Web, réseaux sociaux, etc.) pour atténuer les effets de la fracture numérique;

- 16.4. diffuser l'information parlementaire dans les médias communautaires et les médias des communautés ethnoculturelles (leur transmettre l'information ou développer des partenariats);
- 16.5. recourir aux intermédiaires de proximité avec qui les citoyennes et citoyens entretiennent déjà des liens de confiance pour assurer la médiation (ex. : groupes communautaires).
- 17.** Développer de nouveaux outils et moyens de communication pour informer le public sur les travaux parlementaires en cours et à venir ainsi que sur les moyens d'y contribuer :
 - 17.1. application personnalisable pour téléphone intelligent, avec possibilité de réagir aux informations transmises;
 - 17.2. systèmes personnalisables d'alerte, d'infolettre ou de fil de nouvelles;
 - 17.3. balados et capsules vidéo sur les faits saillants des travaux en cours;
 - 17.4. rubriques parlementaires dans les médias;
 - 17.5. émission hebdomadaire récapitulative sur le Canal de l'Assemblée (résumé des nouveaux mandats, projets de loi et pétitions en cours, etc.);
 - 17.6. émission d'échanges et de débats politiques sur le Canal de l'Assemblée avec des parlementaires, des spécialistes, des citoyennes et citoyens, etc.

Le site Web et les plateformes numériques de l'Assemblée

- 18.** Fournir un assistant de recherche sur le site Web (ex. : fenêtre contextuelle [pop-up] « Comment puis-je vous aider? », clavardage, menu déroulant, liste de questions les plus fréquemment posées, etc.).
- 19.** Faire une refonte du site Web de l'Assemblée en fonction des standards actuels :
 - 19.1. consulter des spécialistes, utilisatrices et utilisateurs de technologies adaptées pour s'assurer de l'accessibilité du site Web pour les personnes en situation de handicap (caractères, contraste, couleurs, descriptions sonores, etc.);
 - 19.2. réaliser des tests auprès du grand public pour s'assurer d'une navigation fluide et instinctive.
- 20.** Élaborer une stratégie de communication pour augmenter le trafic du site Web de l'Assemblée.
- 21.** Améliorer l'usage des réseaux sociaux et produire du matériel communicationnel adapté à ces plateformes de diffusion (ex. : courtes vidéos, visuels attrayants, sondages éclair qui mèneraient à des informations complémentaires, etc.).

La recherche et l'utilisation de l'information parlementaire par les citoyennes et citoyens

- 22.** Faire preuve de transparence et rendre publique toute l'information pertinente pour comprendre les tenants et aboutissants d'un mandat parlementaire ainsi que son déroulement et les décisions associées.

23. Développer des outils personnalisables et des mécanismes de suivi des travaux parlementaires à l'intention du grand public (ex. : alertes, application ou plateforme en ligne plus personnalisable selon les besoins).

Les communications entre la population et les députées et députés

24. Valoriser la communication de proximité dans les communautés locales et les milieux de vie.
25. Déployer des stratégies et des moyens de communication qui vont de la population à leur députée ou député, « du bas vers le haut », et qui favorisent les échanges bidirectionnels :
 - 25.1. diffuser l'information parlementaire et inviter les citoyennes et citoyens à s'impliquer de façon proactive dans la vie de la circonscription et dans les débats en cours;
 - 25.2. utiliser les technologies de pointe pour élargir la participation (ex. : visioconférence, réseaux sociaux).
26. Mieux informer le public sur les rôles, les responsabilités et les champs d'action des députés de l'Assemblée nationale dans leur circonscription ou leur région, en comparaison des élus des municipalités et du fédéral.
27. Développer un mécanisme de suivi des requêtes citoyennes :
 - 27.1. élaborer un guide ou une politique pour encadrer le suivi des demandes (ex. : délai de réponse maximal, modalités, etc.);
 - 27.2. faire une reddition de comptes et diffuser des données sur la qualité des communications des députées et députés (ex. : taux de réponse aux demandes, bilan et évaluation par un comité indépendant).
28. S'assurer qu'une personne prend la relève en cas d'absence d'une députée ou d'un député (ex. : député suppléant).

Les bureaux de circonscription

29. Rendre obligatoire la pleine accessibilité des bureaux de circonscription pour les personnes en situation de handicap.
30. Offrir un espace de communication neutre et inclusif au sein des circonscriptions :
 - 30.1. accueillir équitablement l'ensemble des citoyennes et citoyens, incluant celles et ceux qui ne partagent pas les mêmes positions idéologiques;
 - 30.2. supprimer le caractère partisan des bureaux de circonscription et mettre en place des bureaux de services neutres sur le plan politique (ex. : personnel non affilié à un parti politique, semblable à la fonction publique).

Autres considérations et propositions concernant l'information et les communications

31. Créer un « bureau citoyen », neutre politiquement, qui aurait entre autres comme tâche :
 - 31.1. d'informer le public sur les mécanismes et les procédures de participation citoyenne;
 - 31.2. de recevoir les documents et interventions citoyennes et de valider leur admissibilité s'il y a lieu (pétitions, lettres, commentaires, mémoires, etc.);

- 31.3. de les faire parvenir aux personnes ou aux instances concernées (élues et élus, commissions parlementaires, ministères, etc.);
- 31.4. de donner un accusé de réception indiquant où et quand a été acheminé le document.
- 32.** Organiser des groupes de discussion qui permettraient aux gens intéressés d'exprimer leurs préoccupations sur les dossiers de la circonscription ou débattus au Parlement, tout en faisant de l'éducation à la vie démocratique et à la participation citoyenne.
- 33.** Organiser des rencontres publiques non partisans pour échanger sur des enjeux locaux, régionaux ou nationaux avec les élus concernés (tous partis confondus).
- 34.** Mettre en place des comités citoyens qui agiraient comme intermédiaires et qui seraient chargés de faire part des préoccupations de la population aux députées et députés (dans chaque circonscription et à l'échelle de l'Assemblée nationale).
- 35.** Diffuser les coordonnées des responsables ministériels en région.
- 36.** Arrimer les frontières des circonscriptions et des régions administratives pour faciliter l'action des députés et éviter que des zones soient laissées pour compte.

Les pétitions

Le parrainage des pétitions

- 37.** Mettre un terme au parrainage des pétitions par les députés et autoriser le dépôt en Chambre de toutes les pétitions provenant des citoyennes et citoyens, sous réserve de règles établies.
- 38.** Publiciser les pétitions reçues auprès des parlementaires et inviter celles et ceux qui se sentent interpellés à les défendre et à s'en faire les porte-paroles (une même pétition pouvant alors être défendue par plusieurs élus);
 - 38.1. instaurer un système pour identifier publiquement les députées et députés ayant pris connaissance des pétitions déposées ainsi que ceux ayant accepté de les cautionner;
 - 38.2. confier aux députées et députés porteurs de pétitions un rôle d'information et de promotion auprès des autres élus et de la population.
- 39.** Mettre en valeur les pétitions parrainées par les députées et députés en ajoutant un onglet « pétitions » à leur fiche biographique.

Les modalités techniques et administratives

- 40.** Accompagner les citoyennes et citoyens pour lancer et signer des pétitions correctement :
 - 40.1. mieux informer le public des contraintes et des modalités relatives aux pétitions;
 - 40.2. vulgariser la procédure relative aux pétitions et leur contenu;
 - 40.3. concevoir un formulaire ou un gabarit de pétition en plusieurs langues;
 - 40.4. doter l'Assemblée et les bureaux de circonscription d'outils et de ressources pour accompagner les personnes initiatrices de pétition et les pétitionnaires dans leur démarche, et ce, de manière non partisane.

41. S'assurer de l'accessibilité des pétitions et du processus de signature :
 - 41.1. préserver les pétitions en format papier et numérique;
 - 41.2. simplifier le processus de signature (ex. : réduire les étapes requises);
 - 41.3. retirer le test CAPTCHA et s'assurer de rendre l'ensemble du processus pétitionnaire accessible aux personnes en situation de handicap.

La diffusion et la consultation des pétitions en cours

42. Améliorer la publicisation et la visibilité des pétitions en cours :
 - 42.1. sur le site Web et les réseaux sociaux de l'Assemblée (avec visuel favorisant le partage);
 - 42.2. sur le Canal de l'Assemblée nationale.
43. Déployer des moyens de communication personnalisables pour informer le public sur les nouvelles pétitions en cours :
 - 43.1. application mobile avec notifications;
 - 43.2. infolettre avec liens directs vers les pages Web des pétitions en cours.
44. Accompagner les pétitions d'une description simple des objectifs et retombées potentielles (ex. : vidéo explicative préparée par les citoyens et pouvant être partagée sur les réseaux sociaux).
45. Diriger les citoyennes et citoyens vers les pétitions susceptibles de les intéresser lorsqu'ils en signent une autre sur le site Web de l'Assemblée (ex. : lien vers des pétitions au sujet connexe).
46. Améliorer la présentation visuelle et le classement des pétitions en cours, et développer un outil de recherche plus efficace et pertinent (filtres par thématiques, délai de signature, etc.).
47. Illustrer le cheminement de chaque pétition par un visuel simple (étapes franchies et à venir, dates importantes, etc.).

L'étude et le suivi des pétitions déposées

48. Faire preuve de transparence quant au processus pétitionnaire :
 - 48.1. établir des critères clairs et objectifs menant à l'étude ou au rejet des pétitions et les diffuser publiquement (ex. : nombre de signatures);
 - 48.2. rendre publique l'identité des personnes qui siègent à la commission ou au comité chargé de sélectionner les pétitions.
49. Entendre les initiateurs de pétitions en audition.
50. Établir des mécanismes de suivi individuel et collectif auprès de l'initiateur de la pétition, des pétitionnaires et du grand public :
 - 50.1. diffuser un communiqué de presse pour informer le grand public des décisions de la commission ou du comité de sélection des pétitions (étude ou rejet des pétitions déposées);

- 50.2. transmettre la réponse du gouvernement à l'ensemble des pétitionnaires;
 - 50.3. informer les pétitionnaires du suivi du dossier et des développements suivant la pétition (ex. : étapes réalisées et à venir, manière dont les demandes ou idées sont intégrées dans les actions ministérielles, etc.).
- 51.** Inciter les députés-parrains à défendre les pétitions sous leur responsabilité en instituant une obligation de résultat (engagement légal).

Autres considérations et propositions concernant les pétitions

- 52.** Instaurer un système de « boîte à suggestions » pour permettre aux citoyennes et citoyens de partager leurs idées avec les députées et députés, tout en établissant certains critères pour encadrer la démarche.
- 53.** Soumettre et prioriser des questions ou des requêtes spécifiques auprès des élues et élus.
- 54.** Confier la sélection des pétitions à étudier par les parlementaires à un comité indépendant formé de citoyennes et de citoyens (ex. : comité permanent ou ad hoc, bureau citoyen, ministère citoyen).
- 55.** Bonifier le processus pétitionnaire par un débat ou un échange sur les problématiques et les enjeux soulevés par les pétitions, qui inclurait un volet interactif entre les élus et les citoyens.
- 56.** Recourir aux pétitions ou à un registre de signatures pour établir des priorités législatives (projets de loi à étudier en priorité).
- 57.** Recourir aux pétitions ou à un registre de signatures pour lancer un référendum d'initiative populaire.
- 58.** Recourir aux pétitions ou à un registre de signatures pour adresser un blâme à l'endroit d'une députée ou d'un député, fondé sur des faits (souci de l'imputabilité, rappel des engagements non tenus, etc.).
- 59.** Recourir aux pétitions ou à un registre de signatures pour révoquer une députée ou un député de ses fonctions.

Les consultations publiques

Les types de consultation

- 60.** Valoriser la participation à titre individuel lors des consultations publiques.
- 61.** Mener plus de consultations générales pour donner la possibilité aux citoyennes et citoyens de s'exprimer à titre individuel.
- 62.** Mener différents types de consultation afin de favoriser l'accessibilité et la participation de tous les profils citoyens (en présence, virtuelles, itinérantes, etc.) ainsi que des sondages politiquement neutres.

- 63. Favoriser une plateforme numérique conviviale pour les personnes en situation de handicap (ex. : Zoom plutôt que Teams).
- 64. Favoriser les consultations citoyennes en amont d'un projet de loi (ex. : consultation sur un avant-projet de loi).

Le choix des intervenantes et intervenants

- 65. Faire preuve de transparence en ce qui concerne le choix des procédures de consultation et la sélection des personnes et des groupes invités aux auditions.
- 66. Dépasser le réseau immédiat des élus, aller au-delà des lignes de parti et élargir l'éventail des invitations :
 - 66.1. mettre sur pied un registre où les groupes et personnes intéressées s'inscriraient afin de participer à une consultation qui les concerne (ex. : « registre citoyen » semblable au registre des lobbyistes).
- 67. S'assurer d'entendre un éventail de groupes et d'individus représentant la diversité des profils citoyens et différentes positions idéologiques :
 - 67.1. mettre en place des mesures d'équité de représentation;
 - 67.2. inviter des représentants de personnes en situation de handicap et des organismes communautaires représentatifs des réalités citoyennes.
- 68. Diffuser des données statistiques sur le profil des intervenantes et intervenants entendus.

La diffusion de l'information sur les consultations

- 69. Organiser des activités pédagogiques sur les notions et les mécanismes de consultation publique à l'Assemblée (ex. : inviter les jeunes à assister aux travaux des commissions).
- 70. Clarifier le vocabulaire utilisé et vulgariser le propos afin que l'information soit compréhensible pour toutes et tous (ex. : adopter un langage plus simple, réviser la manière dont l'information est transmise pour s'assurer que toute la population en prend connaissance).
- 71. Offrir des outils de vulgarisation sur les consultations publiques (ex. : vidéos de vulgarisation, capsules « Saviez-vous que... », webinaires, etc.).
- 72. Employer des repères visuels dynamiques afin d'orienter le public vers les consultations en cours dans les pages Web, les projets de loi et les mandats parlementaires (ex. : lien ou bouton « Participez » bien visible, meilleure visibilité du calendrier et des dates à retenir, etc.).
- 73. Diffuser l'information sur les consultations publiques sur toutes les plateformes disponibles, dans plusieurs langues et dans toutes les régions du Québec (médias traditionnels, médias numériques et réseaux sociaux).
- 74. Fournir systématiquement l'information et les documents de consultation dans un format accessible aux personnes en situation de handicap.

- 75. Déployer des moyens de communication personnalisables pour informer le public sur les nouveaux mandats parlementaires, les consultations en cours et les moyens d'y participer :
 - 75.1. application mobile avec notifications;
 - 75.2. infolettre avec liens directs vers les pages Web des mandats parlementaires.
- 76. Miser sur des intermédiaires de proximité pour transmettre l'information sur les consultations en cours et rejoindre un plus grand nombre de citoyennes et citoyens, notamment :
 - 76.1. les députées et députés, dans leur circonscription;
 - 76.2. les organismes communautaires et les groupes d'intérêt auprès de leurs membres et réseaux de partenaires;
 - 76.3. les municipalités, sur leur territoire.

La préparation des interventions écrites et orales

- 77. Accorder un délai suffisant pour la préparation d'un témoignage écrit ou oral, soit le temps requis pour s'informer sur les enjeux, consulter les membres et le réseau de partenaires, prendre position, rédiger un mémoire et préparer une audition (le délai idéal évoqué par des participantes et participants est de deux à trois mois).
- 78. Éviter de mener des consultations pendant les périodes de vacances et faire preuve de flexibilité quant à la date fixée pour le dépôt des mémoires.
- 79. Fournir un résumé clair et concis des modalités et du déroulement d'une consultation publique (ex. : résumé des étapes, vidéo d'instruction, explications vulgarisées, etc.).
- 80. Offrir un service de soutien et d'accompagnement aux personnes et aux groupes dans le cadre des consultations (rédaction de mémoire, préparation de l'audition, etc.).
- 81. Déployer des ressources complémentaires pour aider les citoyens à mieux cerner la problématique et les enjeux étudiés en vue de préparer leur intervention (ex. : brèves notes d'information, questions et réponses sur le projet de loi ou le mandat parlementaire).

Les auditions publiques

- 82. Tenir compte des obstacles reliés aux coûts et aux contraintes de se déplacer pour des auditions à l'Assemblée et proposer des solutions aux personnes et aux groupes désavantagés, de manière qu'ils puissent être entendus lors des consultations (ex. : recours à la visioconférence, accommodements d'horaire, etc.).
- 83. Soutenir financièrement les organisations moins aisées pour leur permettre de participer aux auditions en présence à l'Assemblée.
- 84. Désigner une personne ressource pour accompagner les personnes en situation de handicap qui se présentent aux auditions (déplacements, indications concernant les mesures d'urgence, etc.) et mettre à leur disposition du mobilier adapté dans les salles de commissions et les aires de services (toilettes, restaurants, etc.).

Les commentaires en ligne

85. Mieux publiciser la possibilité de faire des commentaires en ligne comme mode de participation citoyenne.
86. Offrir un encadrement ou un accompagnement pour s'assurer que le contenu et le format des commentaires sont pertinents, tout en évitant d'induire un biais (ex. : fournir un résumé ou les faits saillants du mandat à l'étude, établir des sections thématiques pour commenter différents aspects ou articles d'un projet de loi, donner l'identité d'un ou des destinataires).
87. Rendre publics sur le site du mandat le nombre et le contenu des commentaires reçus, de même que l'identité ou le statut des personnes ayant commenté (groupe d'intérêt, spécialiste, citoyen, etc.) et instaurer un moteur de recherche par mot-clé ou catégorie.
88. Établir une forme de suivi ou de reddition de comptes sur les commentaires reçus (ex. : formulation d'une réponse dans un délai prescrit, faire le suivi des suggestions).

Le suivi des consultations

89. Réviser la procédure et les communications suivant une consultation afin d'introduire plus de transparence et un meilleur suivi des changements apportés grâce à la consultation publique (apport des consultations, décisions qui en découlent, etc.).
90. Transmettre une réponse personnalisée aux personnes et aux groupes ayant participé aux auditions publiques pour les informer du suivi donné à leurs recommandations.

Autres considérations et propositions concernant les consultations

91. Instaurer un processus de consultation citoyenne sur certaines décisions d'ordre budgétaire.
92. Permettre aux citoyennes et citoyens de transmettre des questions ou d'avoir un échange interactif avec les députés lors des conférences de presse.
93. Constituer des bassins de personnes intéressées, par thématiques (santé, environnement, immigration, etc.);
 - 93.1. par tirage au sort, former des groupes de discussion composés de citoyennes et de citoyens aux profils diversifiés pour discuter des aspects d'un projet de loi ou d'un mandat parlementaire en lien avec leurs centres d'intérêt;
 - 93.2. transmettre les résultats des échanges aux députées et députés.
94. Recourir aux plateformes ou aux technologies civiques pour favoriser la diffusion et la recherche de l'information parlementaire, le suivi des mandats, la consultation du public, les échanges entre la population et les députés, la formulation de questions ou de solutions par les citoyens, etc.

- 95.** Créer une commission ou un ministère citoyen, exclusivement composé de « citoyennes et citoyens ordinaires » (ex. : choisis par tirage au sort) qui serait habilité à contribuer aux travaux parlementaires et qui aurait des pouvoirs décisionnels.
- 96.** Réserver un certain nombre de sièges parlementaires pour des « citoyennes et citoyens ordinaires », afin qu'ils puissent intervenir et contribuer aux travaux (pour chacune des commissions ou à l'échelle de l'Assemblée).

